THESIS

CARICATURE ET CENSURE DU DESSIN POLITIQUE EN FRANCE

Ou le rôle de la liberté d'expression au sein des médias français de la révolution à l'affaire des caricatures de Mahomet

CARICATURE AND CENSORSHIP OF POLITICAL CARTOONS IN FRANCE

Or the role of freedom of speech in the French media from the revolution until the publication of the caricatures of Mohammad

Submitted by

Nicolas Christian Henry

Department of Foreign Languages and Literatures

In partial fulfillment of the requirements

For the Degree of Master of Arts

Colorado State University

Fort Collins, Colorado

Spring 2012

Master's Committee:

Advisor: Paola Malpezzi-Price

Frédérique Grim
Diane Margolf

ABSTRACT

CARICATURE ET CENSURE DU DESSIN POLITIQUE EN FRANCE

Ou le rôle de la liberté d'expression au sein des médias français de la révolution à l'affaire des caricatures de Mahomet

CARICATURE AND CENSORSHIP OF POLITICAL CARTOONS IN FRANCE

Or the role of freedom of speech in the French media from the revolution until the publication of the caricatures of Mohammad

The goal of this thesis is to analyze the various changes that led France to become a true democracy by allowing its citizens to express themselves freely. Through social, political, and judicial battles, France successfully gained the right to self-expression without fearing the consequences of potential censorship. However, the war for freedom was never completely acquired.

I will emphasize the most notorious cases in which the press was silenced by the censors. I will especially insist on the most modern example with defied French justice. I will provide a historical analysis to understand what led to a unique trial that ignited so much controversy. I will conclude that the legislative and democratic solution reflects the very principles of an independent and egalitarian society.

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIERES

I. Introduction 1

II. De la Révolution française à la Troisième République 3

a. Montée de la violence et règne de la Terreur 6

b. Le premier empereur de France 10

c. La Restauration 13

d. La Monarchie de juillet 15

i. Charles Philipon 16

ii. Honoré Daumier 21

e. Sous le Second Empire 26

f. De la Troisième République à la Première Guerre Mondiale 27

III. Les deux Guerres Mondiales 35

a. La Grande Guerre 35

b. La Deuxième Guerre Mondiale 41

IV. Nouveau soufflé de la presse et *Charlie Hebdo* 50

a. *Charlie Hebdo* première génération 54

b. *Charlie Hebdo* nouvelle génération 56

V. L'affaire des caricatures de Mahomet 58

a. Au Danemark 60

VI. Premières réactions danoises 64

VII. En France 66

VIII. *Charlie Hebdo* au tribunal 67

IX. Le verdict 74

X. L'après-procès 84

XI. Conclusion 90

I. Introduction

La caricature en France existe depuis de nombreux siècles et elle s'accompagne depuis tout aussi longtemps de la censure. Souvent considérée comme une forme d'art mineur, la caricature n'en joue pas moins un rôle important dans la société qui voit, à travers elle, l'expression libre, quand elle l'est, d'un sentiment brut et souvent contestataire : « Si la caricature, en tant que telle, se manifeste du Moyen Age à la révolution, il s'agit surtout d'un art grossier, cynique, un art sans art, pure expression d'un sentiment de révolte d'un peuple qui petit à petit prend conscience de son identité » (Colombani 9). Certes, la caricature se veut souvent grossière et primitive, mais c'est justement ce qui en fait son attrait.

Malheureusement pour elle et bien qu'étant mineure dans sa forme, la caricature demeure majeure dans son influence et c'est pour cela qu'elle sera confrontée dès son apparition à la censure. La caricature se livrera à un combat féroce pour la liberté de pouvoir exprimer graphiquement ce que bon lui semble car elle sera analysée, surveillée, et interdite plus que tout autre moyen de diffusion de l'information. On remarquera, au fils des ans que les cibles de la caricature restent les mêmes, les puissants, les rois et les dirigeants politiques, l'armée et toute la violence et la violation des droits de l'homme qui l'accompagne souvent, et enfin la religion, peut-être le seul thème qui demeure excessivement sensible jusqu'à nos jours. C'est donc ce dernier sujet qui nous concernera le plus et l'application de la loi, en sa défaveur, dans une affaire unique, réitérera les principes fondateurs de notre république. Ainsi, de décrets en décrets, de lois en lois, la caricature s'adaptera, se transformera parfois, mais ne cessera jamais d'exister.

La caricature parle à tous, du plus jeune au plus vieux d'entre nous. Elle conquiert les esprits par sa magie qui s'opère dès le premier coup d'œil. Un article de journal peut nous rendre complètement indifférent quand un dessin peut nous hanter et occuper notre esprit pendant des

jours. L'affaire des caricatures de la première partie du vingt et unième siècle nous prouvera ce magnétisme ravageur et communicateur.

Cette influence sur l'inconscient collectif m'a toujours fasciné, et c'est pour cette raison que j'ai décidé d'analyser ce sujet. Il me semble en effet important de voir cette caricature survivre car à l'heure de la technologie actuelle, ce média est de plus en plus menacé et amené, si l'on y prend garde, à disparaître complètement : « […] Car aujourd'hui le dessin dans les journaux s'est plutôt guignolisé (deux types face à face avec une petite bulle). Les dessinateurs sans texte, aux gags graphiques, y ont hélas de moins en moins leur place » (Frémion *Dobritz* 28). De plus, un autre avertissement plane sur la caricature sous la forme de ce que l'on nomme aujourd'hui le « politiquement correct ». Malgré une bataille acharnée pour l'obtention de la liberté d'expression au fil du temps, cette dernière se trouve aujourd'hui souvent défiée par la censure moderne qui, même si elle n'est pas aussi accablante et invincible, s'introduit de manière insidieuse et multiforme.

En effet, il fut un temps où le roi ou le tyran régnant pouvait se permettre d'interdire à son gré et sans discussion possible. Le peuple, dont les droits étaient limités, n'avait que peu de recours pour se faire entendre et demeurait le plus souvent résigné et impuissant face au pouvoir et au divin qu'il redoutait. Les journalistes et dessinateurs se risquaient à d'énormes sanctions s'ils osaient défier l'autorité en place. Et pourtant, malgré tous ces obstacles, la liberté d'expression fût finalement acquise et aucun sujet ne saura désormais rester tabou. La loi du 29 juillet 1881 officialisa cette émancipation et marquera à jamais l'histoire de la presse en France. Certes, cette liberté ne fut pas complètement donnée aux caricaturistes qui allaient encore pendant un certain temps subir les foudres des censeurs. Cependant, à notre époque, cette chère liberté d'expression est acquise et stable. Chacun est libre de dire ou de penser ce qu'il veut tant

que les limites établies sont respectées. C'est pourquoi, la publication controversée de caricatures représentant le prophète Mahomet m'interpella. N'avions-nous pas le droit d'écrire ou de dessiner nos opinions librement en France ? Cette France, justement, n'était-elle pas terre de laïcité, véritable symbole d'une victorieuse séparation de l'Église et de l'État ? Comment un journal libre et indépendant pouvait-il se retrouver assigné en justice par des représentants d'un culte religieux ? Nous tenterons, à travers une analyse historique et législative, d'apporter des réponses à ses questions.

Nous analyserons tout d'abord l'histoire de la caricature à travers les siècles en partant de la Révolution Française à la Troisième République dans une première partie. Nous mentionnerons les acteurs principaux de la révolution graphique, tels Charles Philippon ou Honoré Daumier ainsi que les interdictions et les censures multiples dont les dessinateurs furent constamment victimes. Dans une deuxième partie, nous nous attacherons à comprendre les mécanismes ayant conduit à une reformation de l'utilisation de la caricature durant les deux guerres et jusqu'à une nouvelle transformation avec l'avènement de la Cinquième République. Et enfin, nous nous efforcerons de mettre en lumière les raisons qui menèrent un journal satirique célèbre devant les tribunaux à une époque où la liberté d'expression est rarement remise en cause, surtout pour de simples dessins.

II. De La Révolution française à la Troisième République

La révolution française fut le théâtre, au niveau caricatural, d'une explosion de dessins, et autres illustrations, dont la violence et l'appel au soulèvement n'avaient jamais été connus jusqu'alors. Lors des balbutiements révolutionnaires, la caricature se voulait ludique, bon enfant, mais la période du règne de la terreur et la prise de pouvoir temporaire des jacobins allaient bouleverser tout cela. En effet, avec la montée spectaculaire du mouvement de mécontentement,

les préoccupations bénignes de jadis représentées graphiquement firent place à des estampes beaucoup plus politiquement engagées. L'une des premières caricatures invitant le peuple à se révolter représente un homme agenouillé à terre, les yeux bandés, et rampant sur des ronces, les mains et les genoux ensanglantés, et portant sur son dos les symboles vivants de son assujettissement (fig. 1). Ces symboles sont évidemment le clergé, les seigneurs, et les grands de la cour qui humilient corps et âme le petit peuple.

Fig. 1 ***La Condition du tiers état sous la monarchie absolue en France.*** Eau-Forte anonyme coloriée. Paris, 1789.

Le dessin est compréhensible par tous au premier coup d'œil. Rappelons qu'à cette époque, et pour encore de nombreuses années, l'illettrisme était majorité au sein de la population française malgré quelques progrès notoires. C'est en effet ce que nous explique William Doyle dans : « *Origins of the French Revolution* » : « *On the eve of the revolution perhaps 63 per cent of the French population could neither read or write, whereas a century beforehand the proportion had been 79 per cent* » (76). Certes la France s'extirpait peu à peu de ce manque d'accès aux publications écrites mais le rôle de ces dessins était plus déterminant et son impact plus

important dans l'interprétation collective des mouvements politiques. Ainsi, tout citoyen était apte à comprendre instantanément le sens et la portée de ce graphisme sans pour autant savoir lire. De cette manière, la popularité de la caricature allait s'intensifier, tout en engageant politiquement les citoyens, et d'une certaine manière, tout en combattant l'analphabétisme.

Cependant, il est aussi à noter que cette évolution violente du dessin de presse ne se fait que graduellement, en fonction du climat politique. Ainsi, les caricaturistes sont relativement libres de publier et de faire circuler leurs créations lors des prémices de la révolution. Comme l'explique, d'après Michel Tourneux, Robert Justin Goldstein dans *Censorship of Political Caricature* :

> « *La coopération avec les censeurs était facile a éviter, étant donné le mécontentement général de l'époque et l'énorme demande d'imprimés politiques, et aussi parce que la plupart des caricatures politiques circulant en imprimés séparés qui étaient publiés de manière anonyme et distribués clandestinement, et il était ainsi extrêmement difficile de retrouver leur source originelle*» (93).

De plus, une série de déclarations et proclamations, dont l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, à la fin du mois d'août 1789, allait affranchir les journalistes et autres pamphlétaires des limites imposées par l'hégémonie royaliste. L'article 11 de la déclaration est en outre encore plus significatif : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.* » Il est bien évident que ces « cas déterminés par la loi » changeront au travers des siècles et que certains ajustements sémantiques et parfois légaux s'imposeront. Pourtant, cet article marque un incroyable progrès pour la liberté et l'égalité des citoyens.

Montée de la violence et règne de la Terreur :

La « Terreur » peut se définir comme étant une période au cours de laquelle la France est gouvernée par un pouvoir d'exception reposant sur la force, l'illégalité et la répression. C'est en effet un des moments les plus sanglants de l'histoire de France où les révolutionnaires tentaient de mettre fin à la monarchie et d'instaurer une république. C'est aussi à cette période que la censure s'abat sur les caricaturistes de manière la plus violente. En effet, et ce malgré la fraiche obtention d'une liberté d'expression, les dessinateurs royalistes sont fortement touchés par le mouvement républicain. Maximilien de Robespierre, l'un des acteurs principaux de la Terreur, malgré des versions historiques divergentes quant à son véritable rôle durant ces sanglantes heures, est souvent désigné comme un exécuteur impitoyable et sans merci. Robespierre voulait mettre fin la dictature de la royauté, ainsi que tout ce qui la représentait, comme il l'explique dans un discours prononcé le 5 février 1794 :

> *« In our country, we want to replace egoism with morality, honour with honesty, the tyranny of fashion with the rule of reason, contempt for misfortune with contempt for vice, insolence with self-respect, vanity with greatness of soul, love of money with love of gloire, good company with good people intrigue with merit, wit with genius, show with truth, the tediousness of dissipation with uncloyed happiness, the pettiness of les grands with the greatness of man, an amiable, frivolous and wretched people with one that is magnanimous, strong and happy, that is to say all the vices and stupidities of the monarchy with all the virtues and miracles of the republic »* (Hardman 225-226).

S'il est vrai que cet extrait montre la volonté ferme de Robespierre d'apporter un véritable changement républicain, il ne prône pas pour autant la violence ou l'extermination. Pourtant, à en croire l'opinion royaliste, ces méfaits assassins furent considérables. On relate d'ailleurs l'histoire d'un caricaturiste, un certain dénommé Hercy, bien que l'origine de l'estampe en question soit plus que vague, qui aurait dessiné Robespierre sur l'échafaud au pied de la guillotine, et s'apprêtant à, selon la légende : « *Guillotiner le bourreau après avoir fait*

guillotiner tous les français » (fig. 2). Le supposé caricaturiste aurait été lui-même décapité après cet affront et l'historien Arsène Alexandre d'ajouter, non sans une pointe d'humour noir, que l'artiste aura reçu : « *Comme paiement pour son travail la certitude personnelle qu'il restait toujours à l'exécuteur [Robespierre] une personne a exécuter* » (Goldstein, 95). Notons aussi cet imaginaire monument aux morts où figure l'inscription « *Cy-gyt toute la France* ». Les exécutions furent si nombreuses et arbitraires que l'on pourrait qualifier cette période génocidaire d'une des plus honteuses de l'histoire de France, non seulement pour l'opinion étrangère mais surtout pour les Français responsables de ces heures maudites.

Fig. 2 ***Robespierre guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner tous les français.*** Gravure française anonyme, 1794.

Il est donc intéressant de remarquer que cette censure ne s'appliquait principalement qu'aux journalistes et dessinateurs royalistes et que toute critique du mouvement révolutionnaire

était fortement réprimandée. On pourrait même juger cette position des jacobins et autres républicains comme étant en complète inéquation avec leurs principes de liberté et de justice. Cependant, on ne peut s'arrêter à quelques exemples isolés, même s'ils ne furent pas des moindres, et certaines caricatures d'inspiration jacobine représentant des scènes de décapitations où les bourreaux semblent se réjouir et sourire seront interdites par le mouvement républicain lui-même. Ces derniers jugeant peut-être ces représentations trop cruelles ou inexactes. Quoi qu'il en soit la pléthore de journaux disponibles à cette période offrait à l'opinion publique un choix substantiel d'idées de tous bords : « *The exact number of titles appearing at any given moment is difficult to estimate, but it was certainly large. As late as the beginning of 1798, when the feverish excitement of the early revolutionary years was only a memory, The Paris police enumerated 107 publications they classified as "journaux politiques"* » (Popkin 37).

En outre, la presse étrangère, et celle des monarchies européennes en particulier, critique et se moque ouvertement du comportement de ses voisins français qu'elle considère comme de véritables barbares issus d'un autre âge. C'est le cas de ce dessin (fig. 3), du célèbre caricaturiste anglais James Gillray, datant de 1793. On y voit représenté un sans-culotte souriant et jouant du violon durant les exécutions des nobles et des ennemis de la république en général. Par ailleurs, ce personnage défèque en même temps dans une sorte de réverbère d'où pendent des représentants de l'Eglise. On notera aussi le visage amusé des exécuteurs se tenant sur l'échafaud, ainsi que la foule, bonnets phrygiens en main, se délectant du spectacle. On remarquera enfin des signes de l'humour britannique, parfois si sarcastique et adepte du non-sens, lorsqu'au-dessus de l'infatigable guillotine trône un drapeau sur lequel on peut lire « *vive l'égalité* » et au-dessus de la statue de Jésus, en place et lieu du traditionnel « INRI » (Jésus de Nazareth Roi des Juifs), un ridicule « *bonsoir monsieur* ». Enfin, même si les acteurs de la

révolution étaient connus comme les « sans-culotte », notre musicien est littéralement sans pantalon, ni sous-vêtement, ce qui ajoute à la bestialité que nous reprochent les britanniques.

Fig. 3 ***La Gloire française au zénith, la liberté au pinacle***. James Gillray, caricature anglaise, 1793.

C’est donc dans ce climat tumultueux, voire chaotique, que les fondements de la république apparaissent. Cependant, l’ascension politique de Napoléon Bonaparte, après des années d’instabilité gouvernementale, allait de nouveau changer la donne.

Le premier empereur de France :

Alors que la situation politique et gouvernementale demeure incertaine et confuse, l’ascension d’un ardent général vient bouleverser les quelques progrès accomplis par la jeune république. En effet, à la suite des conquêtes militaires légendaires de Napoléon Bonaparte, et de sa réussite hiérarchique sans précédent, ce dernier est sacré, à la suite d’une décision d’un senatus (Napoléon était alors consul), Empereur des Français, le 2 décembre 1804. Bonaparte devient alors Napoléon 1er, le premier empereur français dont le dessein sera de régner sur le pays, ainsi que sur ses états vassaux, en monarque bien sûr, mais tout en conservant les principes de la république et de sa constitution. Pourtant, ces principes seront vite oubliés et le statut de la presse libre est de nouveau remis en cause, et ce malgré les garanties que procurent les articles 10 et 11 de la déclaration universelle des droits de l’homme. En effet, la censure devient redoutable et l’on assiste à un sévère durcissement des lois en vigueur. Comme l’explique Jean-Michel Renault dans « *Censures et Caricatures* » : « *5 février 1810. Les imprimeurs et les libraires sont soumis au contrôle strict de la censure, ainsi que les colporteurs d’images, déjà contraints au serment et soumis à de nombreuses autorisations préalables. Un censeur est attaché à chaque journal* » (40). On mesure ici toute la difficulté pour les penseurs et auteurs de s’exprimer librement, et cela, quel que soit le support choisi. Pourtant, il fut aussi prouvé que cette censure, tout comme durant le règne de la terreur, ne s’appliquait pas forcément à tous et que certaines descriptions graphiques du climat politique étaient en fait autorisées, voire encouragées. En effet, tant que ces dessins demeuraient acceptables et respectueux vis-à-vis de

Napoléon, la censure impériale n'y voyait pas d'inconvénient. C'est aussi à cette période que s'installe une véritable guerre graphique entre la France et l'Angleterre, qui usèrent toutes les deux de dessins humiliants et souvent inexacts pour ridiculiser l'ennemi. En effet, prenons par exemple cette caricature anonyme, qui représente le Duc de Cambridge fuyant, apeuré, le territoire français, sur un cheval ailé, au son du tambour victorieux des hommes de Napoléon (fig. 4).

Fig. 4 ***PLAN, de Campagne du Duc de Cambridge***. Anonyme. 1803.

Cette description du duc est, si l'on en croit l'analyse de Christiane Banerji et Diana Donald dans « *Gillray Observed* », est extrèmement exaggérée: « *Following the return of the Duke of Cambridge, for example, a retreat which was by no means shameful, but was occasioned simply by the pressure of the situation, more than eight caricatures could be found on sale in Paris, each more vulgar and clumsy than the last*» (160). Mais ridiculiser l'ennemi est aussi un élément

essentiel de la guerre psychologique. Démontrer la couardise des assaillants étrangers permet de maintenir une certaine confiance à l'empereur et d'augmenter le prestige de l'armée conquérante. Napoléon l'avait bien évidemment compris et trouvait en la presse un allié de propagande.

En outre, comme l'explique Maria Athanassoglou-Kallmyer dans *Eugène Delacroix, Prints, politics and Satire 1814-1822*, la caricature était un excellent moyen de propagande antibritannique :

> « *Napoleon's draconian administration, between 1799 and 1814, exerted severe control over political prints. Even so, the verve of satire was not entirely stifled. But the few satirical drawings which braved the imperial police were harshly punished. In general, caricature under the empire was confined to harmless scènes de moeurs and anti-British cartoons, which the administration encouraged in retaliation for the flood of anti-Napoleonic caricatures produced in England by such great masters of the pencil as Gillray and Rowlandson.*"(1-2)

Mais les britanniques ne sont pas en reste. En effet, l'ennemi ancestral, l'Angleterre, ne se montre que peu clément envers l'empereur et l'énorme production de caricatures à son égard est systématiquement censurée et interdite à la diffusion en France. Par exemple dans cette estampe datant de 1814 (fig. 5), on représente Napoléon au creux du tambour d'un officier Britannique, se faisant fesser et matraquer au son d'une quelconque marche militaire. On remarquera par ailleurs l'exagération des traits physiques de l'empereur dont le postérieur, nu et disproportionné ajoute au ridicule de son sort et de la situation, « *Plus l'image de l'empereur est dégradante, plus elle ravit les Anglais* » (Renault, 41).

Fig. 5 ***Le Tambour de retraite de l'armée française.*** Estampe anonyme anglaise coloriée, 1814.

Rappelons qu'a cette période et durant l'entièreté du dix-neuvième siècle, le peuple était très friand de cette forme d'humour grivois et rabelaisien, un humour libre, mais aussi gaillard et parfois licencieux. Fort heureusement, aussi prolifique et lucratif soit-il, le règne de Napoléon disparaitra avec la même fulgurance qu'il arriva. Après une décennie, l'inépuisable conquérant connaitra de cuisantes défaites qui le conduiront à son abdication.

La Restauration :

Comme par le passé, chaque nouveau bouleversement politique s'accompagne de changements législatifs ou juridiques. C'est ainsi que : « *Le 20 juillet 1815, les restrictions apportées par Napoléon sur la liberté de la presse sont levées par une ordonnance royale* » (Renault, 44) Ainsi, quelques publications, *Le Nain Jaune* par exemple ou *La Silhouette*, semblent jouir d'une liberté temporaire. Le roi Louis XVIII aurait lui-même contribué de manière anonyme au *Nain Jaune* auquel toute personne pouvait soumettre des articles ou suggestions (Goldstein, 101). Qui aurait pu penser qu'une collaboration entre un monarque et un

journal satirique eut-été possible ? On pourrait ainsi se réjouir de cette amélioration démocratique, mais malheureusement, l'euphorie ne sera que de courte durée.

En effet, dès le 22 février 1817, on assiste à un : « *resserrement de la pression sur la presse, que la loi soumet à l'autorisation préalable* » (Renault, 44). Même si les souverains peuvent se montrer magnanimes lors de leurs premiers pas dans l'arène royale, la plaisanterie ne dure qu'un temps. Tristement, cette tendance au remaniement juridique ne fera que se poursuivre, jusqu'à en devenir une sorte de norme applicable selon le bon-vouloir des souverains successifs. Les représentations, même les plus anodines, sont immédiatement réprimandées par la censure. Cette illustration de Charles Philipon (fig. 6), datant de 1830 est un excellent exemple de ce courant extrême de la censure. En effet, on n'y voit ni violence, ni grossièreté, et pourtant ce dessin fut interdit. Le reproche est ici tout simplement la représentation de Charles X habillé en jésuite.

Fig. 6 ***Un Jésuite***. Charles Philipon, *La Silhouette*, 1er avril 1830.

On peut dès lors mesurer toute la portée du symbolisme religieux qui restera un sujet hautement sensible jusqu'à nos jours. Véritable crime de lèse-majesté, ce dessin vaudra à son auteur une

condamnation, ainsi qu'une amende, et provoquera la fermeture du journal dans lequel il fut publié. Pourtant, malgré son pouvoir de contrôle sur la presse, Charles X ne survivra pas, lui non plus, à la colère des parisiens qui indirectement le forceront à s'exiler en Angleterre après sa déchéance et son abdication.

La période qui suivra, plus connue sous le nom de la monarchie de juillet, verra la liberté de la presse bâillonnée de plus belle et provoquera paradoxalement la parution de centaines de caricatures féroces et illégales dirigées contre le souverain. De plus, cette nouvelle ère journalistique sans doute la période la plus prolifique au niveau de l'ingéniosité caricaturale, donnera naissance à de nombreux hebdomadaires satiriques, tels *Le Charivari* ou *La Caricature*, et créera une notoriété certaine pour des dessinateurs comme Charles Philipon ou le célèbre Honoré Daumier, qui révolutionneront de manière drastique et féconde la satire politique dans la presse écrite.

La monarchie de juillet :

La monarchie de juillet est tout d'abord marquée par l'accession au trône de France de Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, le 9 août 1830. Tout comme ses prédécesseurs, le nouveau monarque ne perdra pas de temps afin de pénaliser tous ceux qui de près ou de loin daignent s'attaquer à sa vénérable personne. Ainsi, de nouvelles lois sont votées et se divisent sur trois niveaux : les attaques contre la personne du roi ; le débat sur la succession au trône ; et le questionnement de la légitimité du domaine législatif. Les caricaturistes, une fois encore, se voient menacés de perdre leur liberté de publier si durement acquise. Pourtant, malgré cette menace constante, les dessinateurs n'en perdront pas pour autant leur inspiration. Rappelons aussi que les traits physiques du roi sont propices à la moquerie et à une représentation peu flatteuse. Sa forte corpulence, pour ne pas dire son embonpoint naissant, ses énormes favoris, et

sa ridicule houppette font de lui un personnage reconnaissable entre tous et facile à croquer ; les dessinateurs ne s'en priveront pas. En particulier Charles Philipon, créateur de génie, dessinateur, éditorialiste, homme à tout faire à la direction de ses deux journaux ; son influence et son travail acharné marquent le début de la caricature moderne. A ses côtés, le génie graphique Honoré Daumier. Meilleur artiste que son ami et mentor, il produira lui aussi des estampes hallucinantes et, tout comme Philipon, paiera parfois le prix fort pour son talent. Rendons grâce à ses deux innovateurs sans qui la caricature ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Charles Philipon :

L'importance du travail de Charles Philipon dans le monde de la caricature est incommensurable. Initiateur, propriétaire, et collaborateur des deux plus importants journaux satiriques de l'époque, *La Caricature* et *Le Charivari*, découvreur de talents uniques, sa créativité lui vaudra le respect et l'admiration de ses pairs :

> *« [Philipon] suscita et dégagea le talent de toute une phalange d'artistes qui sans lui n'eussent peut-être pas trouvé leur voie. Communiquant ses indignations et ses audaces à quinze ou vingt jeunes dessinateurs encore inconnus qu'il avait groupés en ces deux journaux, il leur ordonna d'avoir du génie au service de la grande cause de la liberté, et il leur indiqua les formules à suivre pour arriver à ce but. C'est ainsi qu'il inventa et lança tour à tour en pleine gloire Daumier, Grandville, Bouquet, Traviès, Desperet, Julien… »* (Kerr, 34).

Véritable militant de la liberté d'opinion, il combattra de manière astucieuse les abus du pouvoir, quitte à s'exposer à de lourdes sanctions pénales et financières.

Son premier affront concernant Louis-Philippe est intitulé *Replâtrage*, et paru dans *La Caricature* le 30 juin 1831. Philipon y représente le roi, habillé en maçon, et recouvrant à la truelle, les promesses de juillet 1830. (Fig. 7) Lors de son procès, Philipon tenta de se défendre en expliquant que cette caricature représentait le gouvernement à travers une ressemblance

symbolique avec le roi. Il fut tout de même condamné et reçu une peine de prison de six mois, assortie d'une amende considérable (Childs, 156).

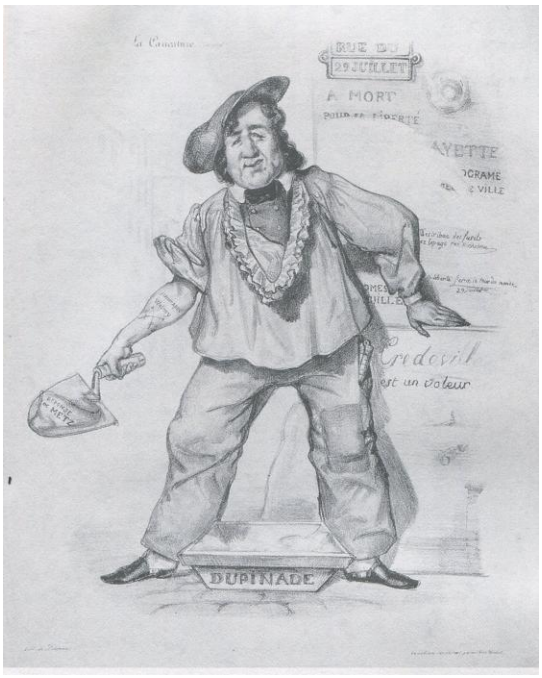

Fig. 7 ***Replatrâge***. Charles Philipon, *La Caricature*, 30 juin 1831.

On peut supposer que ce n'est pas tant le masquage des promesses qui aurait déplu au roi, mais sans doute la représentation de ce dernier en ouvrier, ou simple homme du peuple. Car même si l'on est loin du culte du roi soleil, Louis-Philippe n'en demeure pas moins l'élu divin. Pourtant, cette triste condamnation allait être à l'origine d'une des créations les plus importantes et symboliques de Philipon, les fameuses poires.

En effet, puisque la censure proscrit dorénavant toute reproduction du visage du roi, Philipon utilise un symbole original et humoristique pour représenter le souverain : une poire. L'utilisation de la symbolique n'est pas chose nouvelle dans le domaine de la caricature. On pourrait citer par exemple les fameux éteignoirs portés par les représentants de l'ancien régime et symbolisant leur obscurantisme puisque l'éteignoir servait à éteindre la bougie, la lumière

signifiant le progrès et l'innovation de jadis (fig. 8). Cette caricature est aussi exemplaire puisqu'elle montre un procédé courant de la caricature qui s'inspire souvent d'autres œuvres, d'autres estampes, qu'elle détourne astucieusement. Parfois, un dessinateur s'inspire du dessin d'un collègue, publié une semaine plus tôt, parfois, il s'inspire d'un tableau très célèbre. C'est le cas ici, où Philipon modifie la toile bien connue de Jacques-Louis David, *Le Serment des Horaces*, (fig. 9), tableau considéré par beaucoup comme une des merveilles de la période néoclassique et représentatif du style unique du peintre : « Ses compositions ont une ordonnance, une pureté de formes et une simplicité toute classique » (Ravisé 76). Ce procédé ingénieux sera très souvent utilisé et répété à travers les siècles. Il est difficile de juger à quel point les lecteurs étaient capables de relever la référence. Malgré tout, on imagine que pour les plus cultivés d'entre eux, ces détournements relevaient d'une complicité implicite, d'un moyen de contourner provisoirement les interdits. Dans le même domaine créatif, on peut aussi citer le homard et autres crustacés du même ordre qui se déplacent à reculons et qui symbolisent une fois encore les mensonges et les promesses non-tenues des souverains ou dirigeants trop zélés (fig. 10).

Fig. 8 ***Le Serment des Ultras***. Bernard, gravure coloriée. Paris, 7 octobre 1819.

Fig. 9 ***Le Serment des Horaces.*** Jacques-Louis David. 1785.

Fig. 10 ***Le Homard***, Caricature anonyme. Paris, 1830.

Mais cette poire brocarde Louis-Philippe à deux niveaux. Tout d'abord, une poire est non seulement un fruit, mais aussi une insulte. Philipon aurait pu choisir un autre fruit à la définition secondaire similaire, comme une pomme, ou une banane, car ces fruits peuvent aussi designer une personne stupide. Mais l'ingéniosité de Philipon vient du fait qu'effectivement, la forme du visage du souverain rappelle étrangement celle d'une poire (Fig. 11). Instantanément, c'est la consécration. Philipon écrira dans une lettre adressée à Rosjle :

> « *Ce que j'avais prévu arriva. Le peuple saisi par une image moqueuse, une image simple de conception et très simple de forme, se mit à imiter cette image partout où il trouva le moyen de charbonner, barbouiller, de gratter une poire. Les poires couvrirent bientôt toutes les murailles de Paris et se répandirent sur tous les pans des murs de France* » (Kerr, 84).

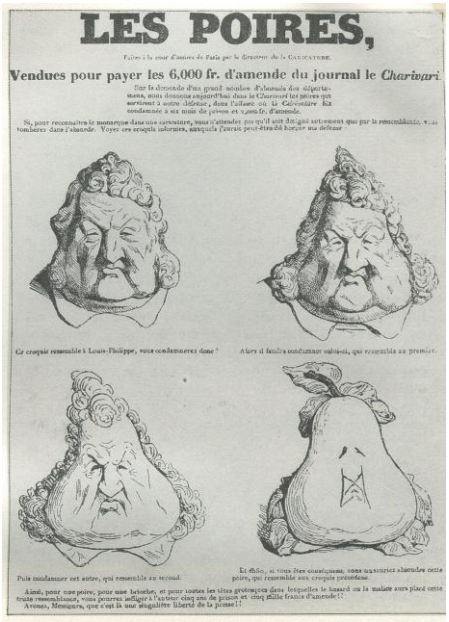

Fig. 11 ***Les poires***. Charles Philipon, *Le Charivari*, 17 janvier 1832

C'est avec raison que Philipon écrivit ces lignes car d'autres dessinateurs, surtout ses propres collaborateurs, reprirent cette symbolique novatrice. Les caricaturistes auraient-ils finalement trouvé un moyen d'échapper à la censure grâce à cette habile poire ? Pas tout à fait, car même si Philipon et d'autres artistes purent se permettre de se moquer impunément du roi pour un temps : « *Equipés d'une image conventionnelle de Louis-Philippe largement reconnaissable, les artistes de Philipon furent capables d'infliger au roi une extraordinaire variété de tortures symboliques. Louis-Philippe fut pendu, noyé, et écartelé dans les pages de La Caricature sans que les autorités judiciaires ne puissent ou ne veuillent répondre* » (Kerr, 85), les censeurs demeuraient toujours à l'affût du moindre écart et mettront un terme à tout débordement trop suggestif. Ainsi, dans une lithographie anonyme (parfois attribuée à Philipon), et publiée dans *La Caricature* du 7 juin 1832 et baptisée *Projet d'un monument expia-poire*, une gigantesque poire trône place de la Concorde à Paris, là où Louis XVI fut guillotiné. Le jeu de mot « expia-poire » s'explique par la

décision de Louis XVIII qui avait ordonné la construction d'une chapelle « expiatoire » à l'emplacement du cimetière où avaient été inhumés les restes de Louis XVI. (Renault, 47) Pour la censure, cette illustration est une véritable incitation à l'action régicide, une violation évidente de la loi en vigueur. Fort heureusement, la requête des plaignants sera infructueuse et Philipon de répondre ingénieusement contre cette accusation « d'incitation au meurtre » : « *Ce serait tout au plus une incitation à faire de la confiture*» (Goldstein, 128) Malgré tout, Philipon demeura la bête noire de Louis-Philippe et aux yeux des censeurs, l'ennemi public numéro un pendant encore de nombreuses années. De plus, cette invention végétale traversera les frontières de l'hexagone et s'importera au-delà de toutes prévisions : « *Years later, in 1850, Flaubert noted that the pear had also toured Egypt, where he found the image among the graffiti on the great pyramid at Giza* » (de la Motte, 53). Précurseur incontournable, sa contribution dans le monde de la satire journalistique est essentielle et doit être reconnue à sa juste valeur. Comme l'écrit Champfleury dans *Histoire de la caricature moderne* :

> *« Philipon a personnifié en lui, j'allais dire a créé, la caricature politique, l'une des forces les plus vives de l'argumentation, qui transperce quand elle touche, sans qu'il y ait de bouclier qui pare, d'autant plus redoutable sous son innocuité apparente […] toute épée est-elle bonne à ramasser ? Ce ne serait ni le lieu, ni l'heure d'étudier cette question, qui n'est pas sans gravité. Il ne s'agit point d'une thèse philosophique, il s'agit d'un homme, doué entre tous, qui s'empara un jour de cette arme terrible, jusque-là dédaignée, et s'en servit de la plus éclatante façon »* (272).

Honoré Daumier :

Cette période de l'histoire caricaturale est aussi marquée par la riche œuvre du collaborateur le plus célèbre de Philipon, Honoré Daumier. Si Philipon fut le génial instigateur des poires, qui le firent connaitre au grand public, Daumier fut sans doute, au niveau graphique, le meilleur de sa génération. Avant de connaitre la gloire en tant qu'artiste peintre (ses toiles sont aujourd'hui d'une valeur inestimable), il fut d'abord un caricaturiste de mérite, faisant preuve

d'un sens aigu de l'observation, qu'il transposait avec justesse sur le papier. Républicain convaincu et engagé, il fut tout au long de sa vie, et des gouvernements ou souverains successifs, un opposant farouche de l'absolutisme monarchique, inspirant par la même occasion toute une génération d'intellectuels : « *Son œuvre définit le standard par lequel tout autre caricaturiste était jugé, influençant d'autres caricaturistes, artistes et écrivains, tout en aidant à former l'opinion politique de la nation* » (Farwell, 55). On comprend alors forcément que la censure n'épargna pas Daumier. Tout comme les autres contemporains et collègues de Philipon, Daumier s'inspira des poires pour ridiculiser Louis-Philippe, ce qui lui permit d'échapper provisoirement aux censeurs. Mais Daumier était bien trop engagé et déterminé pour en rester là et l'une de ses représentations les plus célèbres lui vaudra l'opprobre des législateurs. Cette lithographie en question (fig. 12), intitulée *Gargantua*, et datant de 1831, sera exposé dans la vitrine de la maison Aubert, le quartier général de *La Caricature*. Le titre n'est pas anodin, puisqu'il se réfère au personnage de François Rabelais dont l'œuvre *La vie de Gargantua et de Pantagruel* raconte les aventures d'un géant et de son fils, dans une verve pour le moins scatologique. Daumier représente donc le monarque en colosse, immobile sur son trône et ingurgitant le fruit du labeur des artisans et autres petites gens pour, une fois digéré, « redistribuer » les honneurs et les bénéfices de ce travail à quelques privilégiés. On note instantanément la démesure, le contraste entre la maigreur des travailleurs et l'obésité de ceux qui profitent, l'opposition entre le visage décharné d'une femme suppliante et affamée qui ne peut visiblement pas allaiter son enfant, et le sourire narquois des biens nourris et des biens portants.

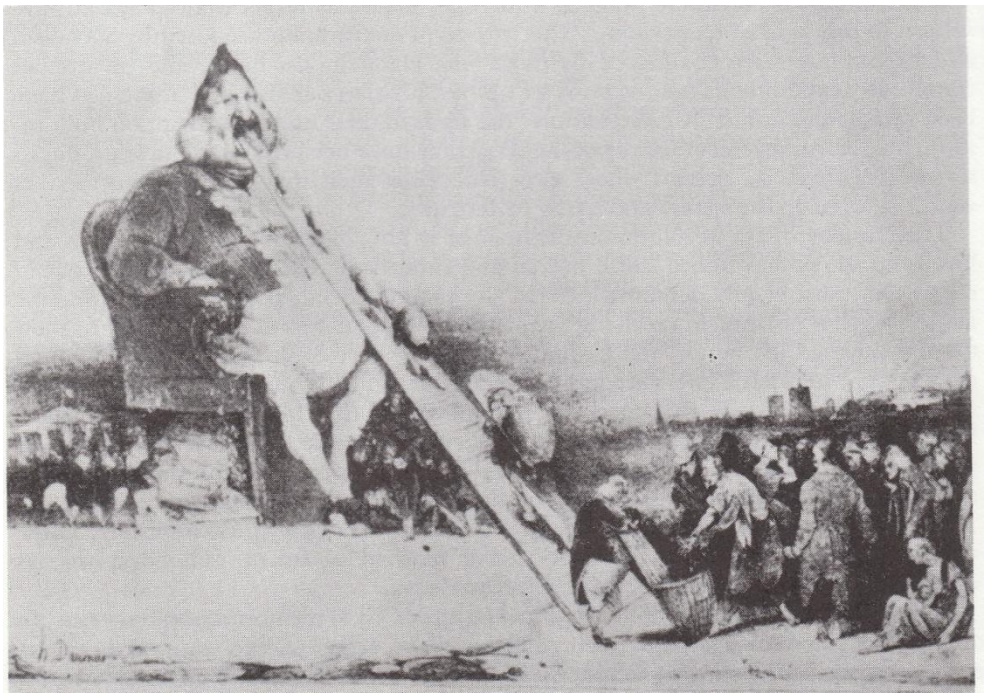

Fig. 12 ***Gargantua***, Honoré Daumier, 15 Décembre 1831.

Cette estampe provoqua une réaction immédiate et coûtera très cher à Daumier. La police confisqua rapidement l'infâme dessin et ordonna la destruction de la pierre lithographique incriminée, ainsi que toutes les autres preuves existantes (Childs, 159). Daumier sera donc trainé devant les tribunaux et écopera d'une peine de prison de six mois, assortie d'une amende de cinq cents francs, une somme importante à l'époque. La cour aurait estimée, toujours selon Childs, que le but de Daumier fut de : « *représenter sous des traits monstrueux et exagérés la personne du roi*» (159). On est en droit de se demander si la décision de justice reflétait réellement l'opinion royale. Louis-Philippe aurait-il vraiment été offensé par cette figuration rabelaisienne, ou aurait-il été plutôt enragé par cette véritable dénonciation de sa manière de gouverner ? Sans doute un peu par les deux, mais ce qui est inexact dans le verdict de la cour, ce sont les termes employés. Certes une caricature n'est jamais flatteuse, son but étant, par définition, d'exagérer les traits physiques de celui ou celle que l'on croque. Mais lorsque que l'on analyse l'œuvre de

Daumier, on ne peut pas vraiment parler de caricature. Ainsi, même si dans *Gargantua* le roi est représenté en monstre (un géant), le trait n'est pas si exagéré. Le visage de louis-Philipe a bien une forme de poire, mais elle n'est pas aussi figurée que chez d'autres artistes et, à en croire l'histoire, le souverain était loin d'être un freluquet. On pourrait corroborer cette analyse du travail de Daumier en se référant à une autre estampe censurée, toute aussi célèbre que son *Gargantua*, et au réalisme époustouflant, le fameux *Rue Transnonain, le 15 avril, 1834.*

A la suite d'une insurrection populaire au milieu du mois d'avril 1834, la police fut responsable de massacres injustifiés. Parmi cette violence policière il est important de retenir la tuerie d'une famille entière qui résidait au 12 de la rue Transnonain. Un coup de feu ayant été tiré en direction d'un officier depuis l'un des étages de la maison, les soi-disant « gardiens de la paix » firent irruption dans la maison et exécutèrent sommairement, à la baïonnette, tous ses habitants, sans distinction aucune, femmes, enfants, ou vieillards. Daumier a donc choisi de montrer cette barbarie innommable dans cette œuvre (fig. 13), portant le nom de la rue où ces événements prirent place, afin de dénoncer, une fois encore, les excès du pouvoir. Daumier fait ici preuve de tout son talent : « *Dans Rue Transnonain, il se montre à la hauteur d'une image comparable à un Rembrandt ou au moins à un Géricault, sa monumentale figure martyre baignée dans un baroque chiaroscuro et allongé dans le silence mortel qui suit la violence*» (Farwell, 57). Il ne fait pas dans la dérision, cette estampe n'a rien d'une caricature. Il s'agit plutôt d'un témoignage, Daumier décrit en image ce qu'il a vu de ses propres yeux au matin du massacre. L'image fut bien évidemment censurée mais elle demeurera à jamais comme le plus violent et le plus réel aveu de cette nuit d'infamie.

Fig. 13 ***Rue Transnonain, le 15 avril 1834***, Honoré Daumier. *L'association mensuelle.*

En outre, la promulgation d'une nouvelle loi allait bientôt neutraliser de plus belle le crayon de Daumier et de ses contemporains les plus actifs et les plus incisifs tels que André Gil ou le nouveau venu Cham. En effet, à la suite d'une tentative d'assassinat sur le roi Louis-Philippe, le 28 juillet 1835, par un radical nommé Giuseppe Fieschi, le gouvernement décide, face au traitement jugé indécent de cette affaire, d'une nouvelle limitation des propos relatés par la presse et le dessin. Ainsi, un groupe de lois, connu sous le nom des « lois de septembre », fut promulgué en septembre de cette même année. Ces lois étaient très dures et limitaient considérablement le champ d'action des journalistes : « *The proposal greatly expanded the number of press crimes […], increased penalties and speeded up trials for press offenses, greatly increased the security deposit required of newspapers and reintroduced prior censorship of caricatures* » (Goldstein 149). La presse était de nouveau bâillonnée et restreinte. Un modus

operandi gouvernemental trop familier qui se renouvèlera encore longtemps sous couvert de raisons souvent fallacieuses et malhonnêtes. Malgré cela, tous ne baissèrent pas les bras et les journaux satiriques de l'époque, surtout « *Le Charivari* », continueront, tant bien que mal, à défendre leurs opinions et à continuer à publier.

Sous le Second Empire

Après l'abdication du roi Louis-Philippe en 1848, le nouveau régime constitutionnel décida l'abrogation des « lois de septembre » et interrompu, du moins temporairement, la censure journalistique. Mais il faut signaler que l'euphorie de cette libération ne fut qu'éphémère car comme par le passé, le gouvernement ne tarda pas à resserrer son étreinte répressive. Celle-ci atteindra son paroxysme lors de la prise de pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu de Napoléon, qui se déclara, tout comme son illustre aïeul, empereur Napoléon III, le 2 décembre 1852. Le nouvel empereur, malgré une utilisation efficace de la propagande, ce qui inclut la presse, fut impartial face à ses rivaux et supprima par décret, toute forme de critique de son pouvoir :

> *« The result of the 1852 decree and its subsequent extraordinarily harsh enforcement was a virtual total absence of critical, political, and social caricature in France between 1852 and 1866. According to obviously incomplete records in France between 1854 and 1866, at least 676 illustrations were forbidden by the censors, or an average of at least fifty-two a year, a rate almost 50 percent higher than the average of thirty-six per year forbidden under the July monarchy between 1835 and 1837*» (Goldstein 180).

Cette main basse de l'autorité semble totalement hallucinante. Que de chefs-d'œuvre non publiés, que d'opinions politiques libres soudainement mises sous silence. La politique de l'empereur se veut tyrannique et extrême. Son caractère, que l'on peut juger mégalomaniaque, pourrait nous permettre de justifier cette déraisonnable censure. Il semblerait que Napoléon III ne résignait pas à s'encenser lui-même par tous les moyens mis à sa disposition, comme l'explique Robert Cole dans « *Propaganda and Mass Persuasion* »: « *As Emperor Napoleon III he played*

on the heroic, Caesarian image of his uncle, which was maintained and promoted through the press, official ceremonies, Paris-based world fairs in 1855 and 1867, and through his transformation of the city of Paris in to a new Rome » (136).

Les excès de tout empereur, dictateur, sont historiquement vérifiables et le culte de la personnalité est loin de leur être étranger. Napoléon III n'échappe donc pas à la règle et malgré ses faibles dispositions au pouvoir et ses nombreuses défaites militaires, il imposera son règne despotique jusqu'au renversement de ce dernier, marqué par la guerre franco-prussienne qui annoncera l'avènement de la troisième république.

De la IIIème République à la première guerre mondiale

Comme à chaque renouvèlement de pouvoir, la IIIème République apporte son lot de libertés visant la presse et ses différentes ressources. Tout nouveau régime se veut réformateur, et en général, ses réformes sont bénéfiques au peuple et aux medias. De ce fait, on assiste à une libération inattendue et presque historique du journalisme, comme l'explique Bertrand Tillier dans « *La Républicature* » :

> « *Aussi, quand après le 4 septembre 1870, les républicains du gouvernement de la Défense nationale libère le régime de la presse – et par là-même la caricature – sans aucune restriction, on assiste à un véritable déferlement de charges visant tant les hommes du nouveau régime que l'empereur déchu et son entourage* » (15).

Napoléon III, malgré la fin de son règne est donc toujours la cible des caricaturistes dont le ressentiment à son égard demeure vivide. On imagine aussi aisément la délectation de la population qui raffole aussi de ces estampes moquant l'ancien autocrate. Facilement reconnaissable grâce à sa moustache et sa barbichette, « Ratapoil », ainsi surnommé par Daumier, est représenté de manière créative (en animal, en bonhomme de neige, etc…) et toujours dans des situations humiliantes. Pourtant, l'élection du nouveau président, Adolphe Thiers, allait marquer un autre tournant dans cette émancipation temporaire, et, comme l'histoire

nous l'a souvent démontrée, une nouvelle loi restrictive, votée le 15 avril 1871, s'impose sur les dessinateurs : « *Du côté de Versailles d'où Thiers tient en main la situation du reste du pays, une loi sur la presse interdit toutes les caricatures politiques […] Les dessinateurs travaillent dès lors sous pseudonymes* » (Renault 74). Les caricaturistes sont alors surveillés scrupuleusement et le moindre détail ou la moindre insinuation sont sévèrement réprimandés et s'accompagnent d'amendes lourdes et parfois de peines d'emprisonnement. C'est aussi à cette époque qu'une figure singulière apparait alors de plus en plus souvent dans ces représentations graphiques. Il s'agit d'une certaine Anastasie et de son infâme paire de ciseaux géants. Celle-ci est en général représentée comme une vieille femme, souvent hideuse, au nez crochu, et qui symbolise la censure qui s'abat sur la caricature. La genèse de ce personnage récurrent est incertaine, mais on estime tout de même, selon diverses lithographies, son apparition dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Ainsi, durant cette période d'extrême contrôle, les dessinateurs n'hésitent pas à dénoncer cet acharnement du censeur et Anastasie devient la bête noire des créateurs. Ainsi, presque tous les dessinateurs de concernés de près ou de loin par la censure la représenteront, comme le montre ces quelques exemples (Figs. 14 et 15).

Fig. 14 ***Madame Anastasie.*** André Gil. *L'Eclipse*. 19 juillet 1874.

Fig. 15 ***Une émule de Donquichotte.*** Gilbert Martin. *Don Quichotte*. 19 juin 1875.

Et si ce n'est elle, ce sont au moins ses ciseaux colossaux que l'on retrouve dans de nombreuses images. Par exemple, dans cette caricature intitulée « *Terrible accident !!!* » et parue dans *Le Sifflet* du 14 novembre 1875, est représenté un petit groupe de censeurs qui s'affairent à faire taire le journal en question en y découpant ce qu'ils considèrent sans doute être impropre à la publication (Fig. 16) Rappelons que la susceptibilité des censeurs n'avait pas réellement besoin d'être prouvée puisque qu'elle se manifestait au sein de presque toutes les publications satiriques. *Le Sifflet* en était sans doute l'une des victimes les plus ciblées à en juger par l'amoncellement des journaux dans la corbeille à papier qui se trouve au pied de la table. Ce

panier aurait tout aussi bien pu être rempli par d'autres publications légendaires comme *La Lune Rousse, L'Éclipse,* ou *Le Charivari*.

Fig**.** 16 ***Terrible accident!!!*** *Le Sifflet,* 14 novembre 1875.

Si l'on analyse le dessin de plus près, on peut imaginer que le zèle de ces hommes à combattre ce qui va à l'encontre de la morale publique leur fait oublier les plus élémentaires consignes de sureté. En conséquence, deux de ces censeurs se coupent réciproquement la tête par inadvertance. Cette image est absolument féroce et pourtant tragiquement drolatique. Elle exemplifie parfaitement, non seulement le contrôle impitoyable et effréné de la censure, mais aussi le dégoût des auteurs et autres dessinateurs contre ces méthodes. Ajoutons au comique de la situation de ce dessin la fameuse expression « couper le sifflet à quelqu'un » qui signifie dans le langage populaire d'empêcher à quelqu'un de s'exprimer, ce qui est ici tout à fait à propos.

Ainsi, du fait de cette hyper surveillance, et malgré les dénonciations justifiées des auteurs incriminés, le statut de la presse demeure inchangé. Dans ces conditions, de nombreux journaux se voient forcés de cesser leurs activités, accablés de dettes et de procès. Les présidents et les gouvernements se succèdent et l'instabilité politique demeure quand la France se cherche toujours une identité entre une république démocratique et une république conservatrice, cette dernière s'inspirant parfois d'une monarchie constitutionnelle ou parlementaire. Il faudra donc attendre l'arrivée des républicains au pouvoir pour voir un changement exceptionnel et libérateur de la situation des médias graphiques.

C'est donc le 29 juillet 1881 qu'est voté au parlement, et par une très large majorité une loi rétablissant la liberté de la presse. Cette nouvelle régulation assouplit considérablement les contraintes occasionnées de par le passé : « *La liberté de la presse est pleinement rétablie : suppression de quarante-deux lois répressives parmi lesquelles l'autorisation préalable et le cautionnement, remplacés par la simple déclaration du nom du gérant et de l'imprimeur* » (Renault 88). La charge financière des journaux et des imprimeurs devient donc beaucoup plus abordable et le risque de procès bien moindre. C'est une loi sans précédent et qui existe toujours à l'heure actuelle : « *C'est sur cette loi, petit à petit modifiée et complétée au fil du temps, que repose l'essentiel de la législation sur les publications imprimées* » (www.j.poitou.free.fr). C'est dire toute l'importance de ce bouleversement. Un texte de loi ayant perduré depuis des siècles, malgré quelques modifications, prouve sa nécessité mais aussi son efficacité dans sa conception. Evidemment, la nouvelle législature prévoit tout de même des sentences vis-à-vis de délits bien définis. Cependant, l'infraction semble maintenant être beaucoup plus caractérisée et surtout beaucoup plus compréhensible dans son interprétation :

> « *La définition de diverses infractions (diffamation, provocation aux crimes et délits…) – visant à instituer un équilibre entre la liberté d'expression et la protection des personnes- susceptibles d'être caractérisées quel que soit le support et le moyen de l'expression (écrit, parole ou image sur la voie publique, la presse, la télévision…), la seule condition exigée tenant à la publicité portant l'infraction à la connaissance d'autrui* » (www.ddm.gouv.fr).

Evidemment, sous la IIIème république, le seul moyen de diffusion était la presse écrite, les articles et les dessins. Mais cette loi s'appliquait déjà à la plupart des délits, ce qui incluait forcément une critique trop appuyée, ou jugée injuste, des hommes de pouvoir. Car cette loi, et il faut insister sur son principe, n'avait aucun précédent. Jamais une telle libération ne s'était vue et l'avalanche de nouvelles estampes cinglantes allait tout de même être réprimandée de nouveau. Mais à présent, les conséquences financières et juridiques des journaux inculpés ne les forcent pas à cesser leurs activités, comme c'était le cas quelques années auparavant.

Libérés, donc, de ces contraintes fiscales et judiciaires, la presse se déchaîne et commente de manière assassine la vie publique et privée de ses dirigeants. Le peuple est alors informé comme jamais par le biais du support graphique qui trop longtemps leur fut interdit. C'est donc un nouveau rapport qui s'établit entre les puissants et les « petits ». Tous les coups bas et les actions immorales de ceux qui dirigent sont maintenant potentiellement libres d'être exposés aux yeux de chacun. Il s'agit d'une métamorphose complète du système politique où le scandale peut dès lors guetter n'importe qui, y compris ceux qui autrefois s'en protégeaient si scrupuleusement et si secrètement :

> *« En réformant le régime de la presse et en autorisant la liberté d'opinion –et en écho, la critique et l'opposition politique- la république doit faire face à une multiplication des journaux satiriques illustrés et à une abondance nouvelle de caricatures. Or, parce que celles-ci s'attaquent patiemment et avec récurrence aux hommes du régime en place et à leurs corps qu'elle violentent, déforment, et triturent ; et parce qu'elles sont moins – entant que satire du présent et de l'actualité – portées vers un passé glorifié, ces charges constituent un fort point d'ancrage et un lieu de contact crucial entre les citoyens et leurs dirigeants appréhendés comme des incarnations individuelles (temporaires-temporelles), fonctionnelles et institutionnelles (permanentes-intemporelles). Les hommes*

disparaissent mais les fonctions et la république demeurent, pour la fortune de la caricature douée d'un appétit insatiable » (Tillier 127).

Ce que démontre cette analyse, c'est l'annonce du futur couronnement d'une réelle république démocratique où peu à peu les manipulations et les décisions de l'état ne sont plus du domaine secret, où les politiciens sont à présent responsables de leurs actions et redevables au peuple le cas échéant. L'homme d'état n'est désormais plus cette entité inaccessible et omnipotente gérant la société comme bon lui semble sans se soucier de l'opinion publique. Certes, ne nous précipitons pas, car la censure demeura toujours une constante, parfois nécessaire diront certains, selon le climat politique et historique, comme par exemple lors des deux guerres mondiales. En outre, de par les spécificités de la jeune loi de 1881, l'une d'elle concernant l'injure au président de la république et par extension aux dignitaires étrangers amis de la France, les interdits demeurent. Ainsi, alors que les politiques guerrières internationales ou intérieures des peuples européens sont clairement mises à jour par la presse, et surtout par le dessin, la peur d'offenser les alliés de toujours ou potentiels de la France force les autorités à la prudence et à la punition. Les tensions internationales, surtout entre la France et l'Allemagne sur la question de l'Alsace-Lorraine, en ce qui nous concerne, accentuent d'années en années cette prévention.

L'une des figures emblématiques de ce début de siècle est le nouveau souverain britannique, Edouard VII, couronné en 1901, qui devient très rapidement la cible favorite des dessinateurs français. Facilement reconnaissable grâce à son énorme figure et sa barbe, il est souvent représenté dans des situations rappelant son goût pour la bonne chère, les mondanités, et son penchant pour les femmes de Paris à qui il rend visite très souvent. L'une des caricatures censurées les plus célèbres le montre en forme de postérieur d'une grosse femme, la perfide Albion, symbole de l'Angleterre, qui dévoile son intimité tout en riant à gorge déployée (Fig. 17).

Fig.17 ***L'impudique Albion***. Jean Véber, *L'Assiette au Beurre*. 28 septembre 1901.

Ce dessin sera censuré et l'artiste forcé de gouacher l'infâme derrière à qui il ajoutera un jupon bleu à pois blancs. La censure s'était abattue à cause de l'insulte royale mais aussi, comme nous pouvons l'imaginer, pour l'impudeur de la circonstance. L'Angleterre était alors un allié bien trop puissant pour que la France se permette de le perdre pour des raisons diplomatiques facilement évitables. D'autres personnages de la sphère politique européenne et mondiale tels que le tsar Nicolas II de Russie ou bien encore Carlos Ier, roi du Portugal, s'ajouteront à la liste

des souffre-douleur des artistes, chacun pour des raisons qui lui sont propres, et comme pour la caricature d'Edouard VII, la censure interviendra.

Nonobstant ces interdictions, la presse jouit tout de même d'une liberté nouvelle sans grandes conséquences. Le propos s'émancipe et l'objectivité renaît. Mais un événement capital, la Première Guerre Mondiale, allait bientôt galvaniser les esprits et les idées. Un patriotisme exacerbé allait naître de ces douloureuses heures et la presse nationale suivra, forcée ou non, cette influence, en bouleversant ces codes et en délaissant parfois la neutralité qui la caractérisait.

III. Les deux guerres mondiales

La Grande Guerre

La Première Guerre Mondiale débute le 4 août 1914 par l'invasion de la Belgique par l'Allemagne suivant l'assassinat, et élément déclencheur de ce conflit, de l'archiduc François-Ferdinand, à Sarajevo, le 28 juin 1914. Les tensions antérieures existantes entre la plupart des nations européennes éclatent en une guerre internationale. Les alliances se forment rapidement et les médias, de part et d'autre du vieux continent dévoilent alors une vision on ne peut plus nationaliste du conflit. Les journalistes français qui venaient tout juste d'obtenir une libération de leurs publications se rangent alors du côté de leur ancien ennemi, le gouvernement, et deviennent de véritables acteurs de la propagande patriotique, comme l'explique Emmanuelle Gaillard :

> « *Pendant la Première Guerre Mondiale, la caricature prend un ton résolument polémique, agressif, et alimente la propagande contre l'ennemi. À travers elle, les dessinateurs allemands et français créent une image outrée, parfois grossière, voire grotesque du « pays voisin », qui imprègne durablement l'imaginaire collectif des peuples* » (www.histoire-image.org).

Ce sentiment patriotique est compréhensif puisqu'au début de la lutte, les troupes françaises ne prévoyaient guère une campagne de plus de quelques semaines. Les jeunes militaires partaient, selon l'expression sacrée, « la fleur au fusil », étant sûr de retourner dans les bras de leur fiancées

après seulement un combat éphémère. Une victoire française, rapide, et écrasante constituait la seule issue possible. Malheureusement, comme l'histoire nous l'apprendra, ce ne fût pas le cas et la France s'engageait dans un des conflits les plus dévastateurs de son histoire.

La guerre s'intensifiant, le gouvernement accélère sa propagande et la plupart des journaux suit les directions énoncées, souvent et étonnamment par choix, dans un élan de patriotisme exceptionnel. Les autres publications refusant de se soumettre furent contraintes de se forcer, au risque de devoir perdre leur journal. Cependant, l'engagement fut tel que peu de journaux ne partageaient pas cet engouement nationaliste soudain et les publications les plus en vue et les plus importantes comptèrent beaucoup plus que d'insignifiantes feuilles de choux. Philippe Colombani relate dans « *Notre siècle en Caricature* » :

> « *Fait remarquable, tous les journaux, y compris L'Humanité et La Bataille Syndicaliste, se rallient à l'Union sacrée. Le plus étonnant retournement est celui opéré par Gustave Hervé, libertaire repenti, qui, […], saborde La Guerre Sociale pour donner le jour à La Victoire, organe d'un chauvinisme intransigeant* » (46).

Les titres des journaux deviennent eux aussi beaucoup plus guerriers et conquérants. Le journal *Le Rire* devient *Le Rire rouge* en référence sans doute au sang versé dans les tranchées de la guerre immonde. Les priorités ont bien changées et l'heure n'est plus à la fanfaronnade et à la légèreté mais au dessin à charge, fort et civique. En conséquence, les œuvres sont moins censurées puisqu'elles suivent les lignes éditoriales de leurs propriétaires rangés à la cause du pays et celles publiables sont maintenant majoritaires. La guerre terrifie et l'optimisme de départ a laissé place à un pessimisme rare et très tôt ancré dans l'inconscient collectif, comme le prouve par exemple cette estampe de 1915 (Fig. 18).

Fig.18 ***Il n'y a plus que moi qui fait de bonnes affaires***. *Le Charivari*. 14 mars 1915.

Ce dessin n'est pas extrêmement vieux dans l'histoire du conflit puisque qu'il paraît moins d'un an après le début des hostilités. Pourtant, il symbolise déjà tout le désarroi face à la violence de cette guerre imbécile où de jeunes soldats sont littéralement massacrés pour quelques mètres de terrain pris à l'ennemi. Cette image est aussi intéressante parce qu'elle ne prend pas partie ; elle montre l'égalité face à la mort. En effet, les pertes furent tout aussi importantes du côté français comme du côté allemand. Souvenons aussi que l'horreur continuera pendant encore trois ans après la publication de ce dessin.

Il nous faut citer maintenant un autre journal, lui aussi d'une importance capitale, qui voit le jour durant cette période : *Le Canard Enchaîné.* Cette publication est une anomalie dans la presse belligérante car elle s'oppose, ou plutôt s'insurge contre ce chauvinisme aveugle et malsain. Mais son originalité demeure dans sa conception et une formule unique qui fonctionne encore à l'heure actuelle, près de cent ans plus tard. Son titre révèle déjà sa forme. Le mot « canard » étant un terme argotique désignant un journal populaire et irrévérencieux et le mot

« enchaîné » faisant référence à Georges Clemenceau et sa formule de l'homme libre devenu l'homme enchaîné (Douglas, A 21). Le journal s'annonce d'emblée comme une énigme, un casse-tête au sein d'une presse uniforme aux convictions établies et immuables durant le conflit. *Le Canard Enchaîné* opte pour l'indépendance par souci d'honnêteté et non pas par esprit de contradiction comme on pourrait le penser. Le journal veut engager le lecteur, le faire penser et l'inviter à, en quelque sorte, lire entre les lignes :

> « *Clever satire, but everything in the Canard's organization and its discourses said the opposite. It counted on its readers to decipher its allusions, to solve its puzzles, and to move with agility back and forth between multiple referential systems. Of course, the readers knew it too. They could continually congratulate themselves on having gotten the joke, having uncovered the allusion* » (50).

Est-il condamnable de vouloir éduquer son lectorat? Difficile de répondre négativement. Une nouvelle fois, le journal ne cherche pas à provoquer mais plutôt à différencier. Comme nous l'avons vu précédemment, la presse française s'était transformée en machine à propagande et rares étaient ceux qui osaient s'y opposer. *Le Canard Enchaîné* propose donc une alternative, une vision peut-être idéaliste et pacifiste dans un monde qui part à la dérive. Il lui arrive même parfois d'échapper à la censure comme après la publication de ce dessin datant de 1916 (Fig. 19). On y voit un homme assis sur un banc dans un parc demandant à un jeune garçon ce qu'il fera plus tard, et ce dernier de répondre qu'il mourra pour la France. Ce dessin est d'un réalisme époustouflant quoique la propagande militaire veuille en penser. À cette période de la guerre, les pertes humaines sont déjà innombrables et la population s'impatience d'une résolution ponctuelle. Cette image symbolise donc aussi un sentiment de pessimisme qui apparemment n'épargne aucune génération.

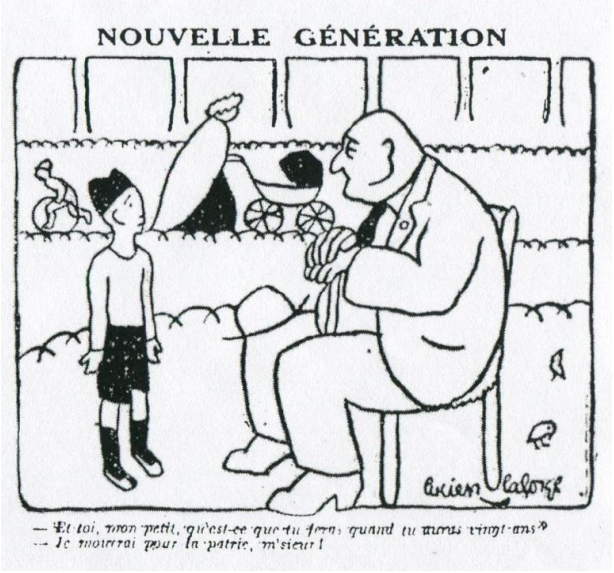

Fig. 19 ***Nouvelle Génération***. *Le Canard Enchaîné*. 29 novembre 1916.

Le quotidien offre tout simplement une analyse plus approfondie de la situation. Et le succès sera au rendez-vous. Ce « canard » est aujourd'hui considéré en France comme une des sources d'information les plus sûres et les plus intègres. Les politiciens de tous bords l'adorent et le craignent comme la peste en même temps, car la véracité des faits qu'il relate est souvent imparable et peut nuire à la réputation d'une figure publique presque instantanément. Ainsi, *Le Canard Enchaîné* permit d'offrir une alternative certaine à la dominance du journalisme devenu maintenant biaisé et pourtant dominateur. Mais cette alternance n'enraya pas pour autant le flot continu de la propagande.

En effet, les dessins se multipliaient et, phénomène moderne, se simplifiaient. Le trait des artistes s'assouplissait et on reconnaissait de moins en moins le style très propre, presque académique des caricaturistes d'antan. Cette nouveauté peut s'expliquer de plusieurs façons. D'abord, les courants artistiques évoluent et la caricature, même si elle n'est pas considérée comme une forme d'art majeur, n'est pas en reste face au changement. Ensuite, certains

dessinateurs n'étaient pas forcément populaires de par leur talent graphique mais aussi pour leur habilité à créer une image et un texte efficace, compréhensible immédiatement et transmettant un message digne de la propagande. Enfin, en raison de la situation, on peut imaginer la nécessité de produire vite afin de conserver l'opinion favorable de la population. Un exemple parfait de ces dessins qui ne sont pas énormément travaillés mais qui agitent tout de même la conscience collective, représente un soldat mort se relevant de sa tombe afin d'affirmer son refus de trouver une entente avec l'ennemi pour mettre un terme à la guerre (Fig. 20). Pour le soldat, négocier avec l'ennemi équivaudrait à une trahison après toutes les morts occasionnées par le conflit.

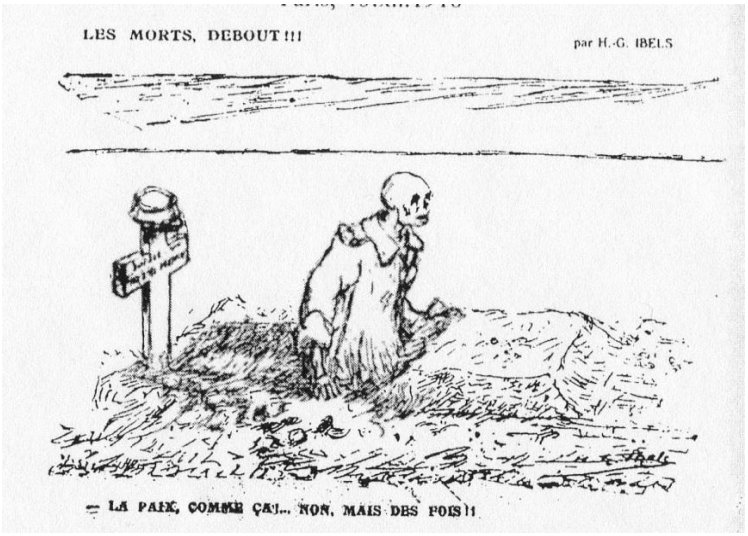

Fig. 20 ***Les morts, debout !!!*** *La Victoire*. 15 decembre 1916.

Pourtant, la guerre se finira bien par un armistice entre la France et l'Allemagne mais celle-ci tardera malgré le sang coulé. Le monde s'impatientait de voir une conclusion à cette guerre insensée et les prépositions de négociations de paix furent difficiles, comme l'explique Roy Douglas dans « *The Great War, 1914-1918* » :

> « *Within a short time of Franz Josef's death, there were active moves for peace negotiations, which received strong encouragement from the new emperor Karl, from the German chancellor Bethmann Hollweg, and from the United States. While the allies*

found it impolitic to return a blunt refusal, they were not enthusiastic about the idea » (72).

La guerre se termine donc avec la signature de l'armistice le 11 novembre 1918. Des millions de personnes furent tués durant ces quatre années. Cette « Grande guerre » provoquera un traumatisme intense dans toute l'Europe et restera à jamais gravée dans le collectif mémoriel humain. Tristement, la paix fut signée peut être trop dans l'urgence, et les conditions imposées à l'Allemagne pour son rôle allait provoquer un sentiment d'inégalité et de frustration. L'ombre d'un nouveau conflit international planait presque aussitôt au-dessus du vieux continent meurtri.

La Deuxième Guerre Mondiale

À la suite du traité de Versailles, qui déterminait la responsabilité et le futur des états belligérants de la Première Guerre Mondiale, la rancœur fut grande pour certains, et pour l'Allemagne en particulier qui allait bientôt provoquer un conflit international aux proportions encore beaucoup plus large que 20 ans auparavant. Le monde entre alors dans une guerre mondiale en 1939 s'étendant bien au-delà des frontières de l'Europe. La quasi-totalité du globe se retrouve à feu et à sang et une haine incompréhensible de l'autre s'immisce tel un poison mortel.

La France, quant à elle, aurait voulu croire à une paix durable, à la reconstruction pacifique de sa population afin de ne plus jamais revivre les horreurs de 14-18, guerre baptisée « la der' des ders » (la dernière des dernières) afin de souligner si l'histoire n'était pas suffisante, le traumatisme occasionnée par cet événement.

Ce dessin du *« Petit Bleu »* démontre très bien le climat d'avant-guerre. On y voit ici le soldat inconnu drapé de l'uniforme de la Première Guerre Mondiale et tentant de s'exprimer en défaveur d'une guerre imminente. Le bras qui le bâillonne est agrémenté d'une croix nazie et tente de l'empêcher de s'exprimer (Fig. 21). Cette caricature, malgré sa simplicité exprime le sentiment français face à un nouveau conflit. Les Français ne voulaient plus se battre et tentaient de reconstruire leur pays si durement blessé. Cette estampe est d'une extrême tristesse puisqu'elle exemplifie aussi l'impuissance française face à la menace allemande. La guerre était en marche et les supplications innocentes des petits Français n'y changeraient rien.

Pourtant, la situation semblait s'améliorer, tant au niveau économique que social. Les gens retrouvaient petit à petit le goût de vivre, les naissances se multipliaient, et la presse s'émancipait de nouveau. De nouveaux journaux virent le jour, critiquant et analysant l'ordre mondial sans plus d'inquiétude. On envisageait les menaces extérieures sans pour autant y croire, les années folles amorçaient des lendemains chantant. Les caricaturistes jouissent de leur liberté

et dépeignent en toute insouciance les dirigeants du pays : « *Au cours de cette décennie, la caricature atteint cependant l'apogée de son genre. Au fil de sa lorgnette, le caricaturiste a vu défiler des événements menaçants et baroques, articulés par une ribambelle de personnages bouffons* » (Colombani 111). En effet, on plaisante de manière bon enfant, malgré les menaces qui pèsent ; on veut y croire. Malheureusement, les tensions au sein du globe forcent bientôt la presse à renouveler le choix de son camp et l'intégrité fraichement recouverte sera bientôt scindée face à la nouvelle donne au niveau national.

En effet, tout comme durant la précédente guerre, le style et l'inspiration des dessinateurs va s'aligner au fait des événements. Après l'invasion allemande, la France se retrouve divisée en deux camps, la zone sud et la zone nord. Au nord, le maréchal Pétain, en collaboration avec l'envahisseur, créé le régime de Vichy où il prône les valeurs essentielles pour être un bon Français et qui se résument par l'historique slogan « travail, famille, patrie ». Au sud, la France libre tente de s'organiser afin de résister au régime pétainiste. La presse quant à elle suit le mouvement de l'ordre établi et se voit une nouvelle fois contrainte de se taire au risque de représailles sanglantes de la milice de Pétain. Bien sûr, certains braves ne se laisseront pas intimider et la création de quelques journaux résistants, comme *Libération*, prouveront que la France indépendante se battait pour faire valoir ses idées, mais ceux-ci demeurent toujours clandestins et sont publiés dangereusement. En outre, la propagande de la presse pétainiste est telle qu'il est extrêmement difficile pour toute autre opinion de s'exprimer librement.

En effet, il s'agit à présent de propagande bien plus que de caricatures. Les ennemis de Vichy sont les communistes, les francs-maçons, de Gaulle, et maintenant les juifs. On assiste donc à une campagne de dénigrement systématique et abondante où l'on ment en permanence et où l'adversaire est très grossièrement représenté. Il était nécessaire pour Pétain de conserver à

son acquis la population et de lui prouver, par la diversité des opposants, que sa politique était la bonne. La peur est un moyen de propagande efficace pour assujettir les foules, moyen toujours fortement employé de nos jours, et le maréchal, en multipliant ces affiches, l'avait bien compris :

> *« Omniprésentes, ces multiples campagnes « d'information » et les images sur lesquelles elles s'appuient jouent un rôle fondamental dans les consciences et les jugements associés au pouvoir en place. Qu'elles parviennent ou échouent à façonner comme prévu les idées et les pratiques du public, elles signent et signifient au quotidien l'institution de Vichy et son idéologie »* (Sumpf).

Les caricatures les plus agressives, de la part du régime de Vichy, sont alors celles représentants des juifs. Les dessinateurs utilisent tous les stéréotypes mis à leur disposition, nez et doigts crochus, yeux noirs, cheveux noirs et bouclés, mais ils insistent aussi sur le mythe du juif buveur de sang. Ces posters sont effroyables et il est difficile de les imaginer placardés aussi facilement dans les rues de Paris et de la France entière. Cette affiche, par exemple, faisait la promotion d'une « exposition », si l'on peut l'appeler ainsi, invitant les Français à s'instruire sur l'un des potentiels ennemis de leur pays (Fig. 22).

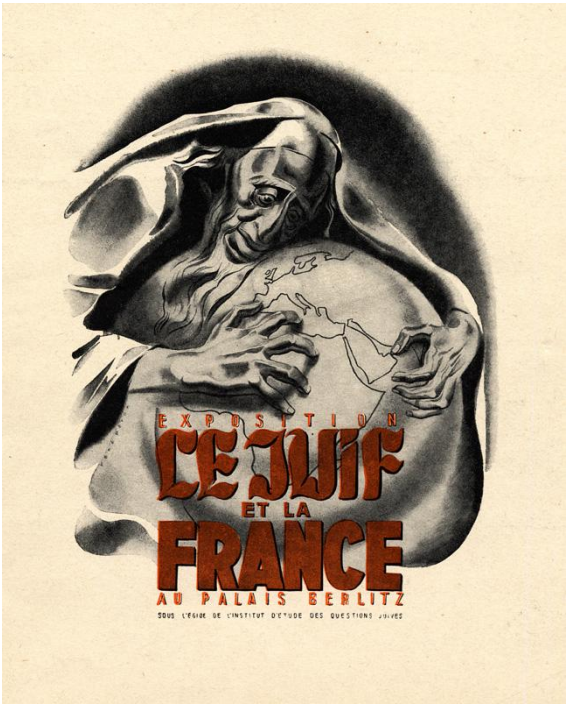

Fig. 22 ***Le juif et la France***. Septembre 1941.

Cette affiche fut la plus diffusée pour l'exposition. On la trouve parfois, dans une version très similaire, agrémentée d'une étoile de David, symbole du culte judaïque, recouvrant la carte de France. Ce dessin, comme nous l'avons expliqué, use des stéréotypes du juif. On y voit ici un rabbin aux traits du visage exagérés qui essaie de s'emparer de ses doigts maigres et crochus de la planète toute entière. Ce genre d'images était très courantes et ne semblaient pas choquées la population qui avait besoin d'un bouc émissaire afin de justifier cette guerre. De plus, le manque de journaux disponibles pour contrecarrer ces mensonges faisait tristement défaut à une France vue par le monde entier comme collaborationniste.

En fait, c'est surtout de l'étranger que viendra la critique du régime de Vichy. Aux Etats-Unis en particulier où nombre de dessinateurs dénoncèrent les actions sournoises de Pétain et de Pierre Laval, vice-président du Conseil et bras droit du maréchal. Laval est considéré comme l'un des acteurs principaux de la collaboration avec le régime nazi. Il sera fusillé à la libération.

Les auteurs américains se livrent alors à d'excellentes caricatures, souvent très drôles, qui dédramatisent un peu la situation européenne. En outre, ces derniers, souvent accusés de faire dans la démesure, ont déjà opérés une campagne d'affichage prolifique, un appel à la population calculé et parlant :

> *« As one U.S. Office of War Information (OWI) official put it, « We want to see posters on fences, on the walls of buildings, on village greens, on boards in front of the City Hall and the Post Office, in hotel lobbies, in the windows of vacant stores- not limited to the present neat conventional frames which make them look like advertising, but shouting at people from unexpected places with all the urgency which war demands »* (Bird, Jr, Rubenstein 11).

Les américains avaient très vite compris que l'effort de guerre était l'affaire de tous, femmes y compris. Ils publieront et afficheront donc ces posters, pas tant propagandistes mais plutôt

patriotiques, durant la durée complète du conflit, sans ne jamais ménager l'ennemi et en réitérant toujours les principes aux noms desquels ils se battaient. Il est évident qu'avant leur entrée en guerre, les Etats-Unis jouissaient d'un statut particulier où la menace de cette guerre ne les affectait pas directement du fait de leur situation géographique. Pourtant leur opinion n'en était pas moins sensible et lucide, et celle-ci se traduisait souvent dans la presse nationale. L'un des artistes les plus connus, Dr. Seuss, fut lui-même très engagé. Le créateur des célèbres livres pour enfants devenus classiques livrait donc son talent à combattre le fascisme. André Schiffrin explique dans « *Dr. Seuss and Co. Go to War* »: « Seuss was an early and consistent critic of Vichy France and its collaborationist leaders. *Dr. Seuss Goes to War »* is filled with images showing his disgust at those who betrayed France and sided with the Germans » (179). L'une des victimes favorites de Seuss semblait être Laval qu'il représentait toujours comme un fourbe, comme le traitre ultime s'appropriant le meilleur de chaque situation, comme le prouve par exemple ce dessin (Fig. 23).

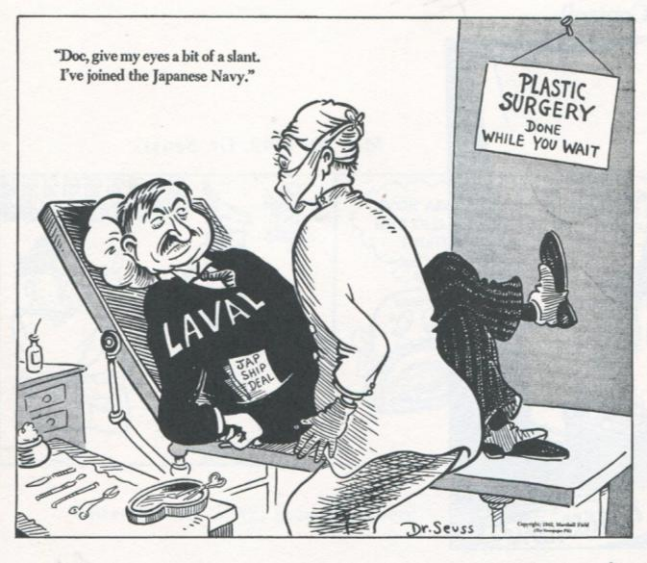

Fig. 23 ***« Doc, give my eyes a bit of a slant. I've joined the Japanese Navy."*** Dr. Seuss. 23 avril 1942.

Ici, le nom de Laval est ajouté sur sa veste, ce qui est rare dans la caricature, afin sans doute d'expliquer au public américain de qui il s'agit. Laval porte son costume noir classique et demande à un chirurgien plastique de lui donner un air plus « asiatique » puisqu'il vient, comme il l'annonce et comme la brochure dépassant de sa poche l'indiquent, de s'enrôler dans la marine japonaise. Ce dessin est chargé de sens puisque les Etats-Unis sont en guerre avec le Japon depuis l'attaque de Pearl Harbor survenue le 7 décembre 1941 et provoquant l'entrée immédiate de l'Amérique dans le conflit mondial. Ainsi, Laval n'est pas seulement représenté comme le traitre de son pays mais aussi comme celui des alliés de la France, comme l'incarnation de la traitrise. De plus, la requête de Laval et l'utilisation du terme « slanted eyes » renforce l'idée des opinions racistes de l'homme, même s'il est vrai qu'à cette époque, aux Etats-Unis, le racisme et ses termes relatifs étaient très souvent utilisés dans les journaux sans provoquer la moindre indignation. Il faut aussi expliquer que ces artistes furent souvent recrutés par la raison d'état: *« Moreover, during World War II, Theodor Seuss Geisel (« Dr. Seuss »), Philip D. Eastman, and Munro Leaf […] were recruited to work in the animation branch of the U.S. Army's Information and Education Division to make educational films for American troops »* (Haridakis, Hugenberg, Wearden 77) . Il est tout de même appréciable de voir que le monde ne restait pas indifférent aux maux de la société française et que des artistes comme Seuss contribuèrent à leur manière à éclairer les consciences outre-Manche.

Finalement, la guerre touche à sa fin et l'Allemagne est vaincue. La presse se libéralise de nouveau. Les anciens collaborateurs sont jugés, fusillés ou pardonnés dans d'extrêmes circonstances. Les anciens de la résistance reprennent le pouvoir politique et le pays semble bien décidé à se reconstruire physiquement et mentalement.

Certains anciens dessinateurs résistants sont alors redécouverts et leur témoignage de ces années funestes est enfin disponible pour tous. C'est le cas de Jean Sennep qui publiera ses mémoires de guerre après la libération. Des mémoires offrant une vision bien antagonique à celle du régime de Vichy. Un exemple de ces dessins représente le maréchal Pétain recouvrant les murs de graffitis à la gloire, tout de même honteuse, de sa personne (Fig. 24).

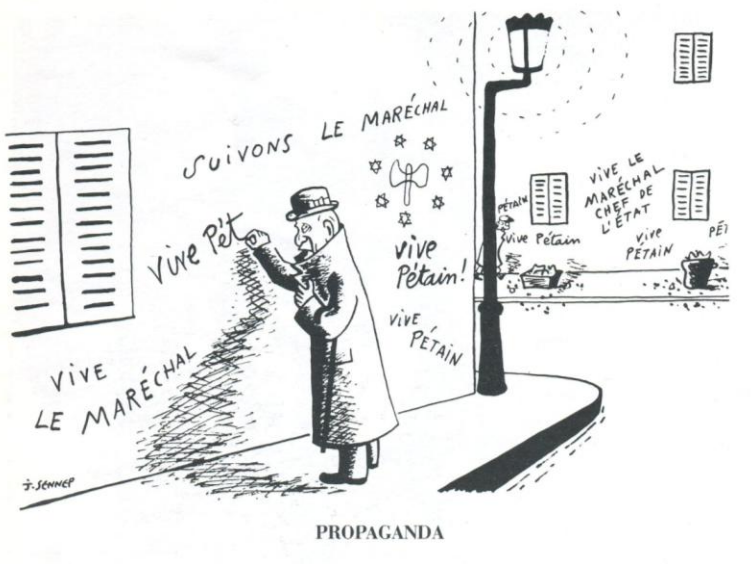

Fig. 24 ***Propaganda***. Jean Sennep. Date inconnue.

Ce dessin dénonce l'hegémonie du chef de Vichy et sa volonté féroce de mener une propagande farouche qu'il se tient personnellement d'enforcer. On remarquera aussi que Pétain camoufle son visage afin de ne pas être reconnu comme celui effectuant les tâches les plus basses de son implacable règne. Sennep aura donc documenté cette guerre sans pour autant être capable de publier. Un déçu de la position infligée à la France, il combattra pourtant à sa façon le mal de l'intérieur, comme l'explique Joseph Darracot dans « *Cartoon War* » :

> *« Sennep lived across the river from Vichy, to which he daily crossed the bridge. His drawings were a way of expressing feelings which could not be shown; as the introduction to his book puts it, the period was especially painful since the army had*

represented an ideal of honour for him; and " he understood that he had been betrayed" » (122).

La France s'éveille alors vers un nouveau journalisme, libre et plus mordant. Les années de l'après-guerre voient la naissance de nombreux journaux mais aussi une certaine libération des mœurs et des publications en général. Des titres comme *Siné Massacre*, ou bien encore *L'Enragé* font leur apparition sur la scène nationale et ne seront pas à l'abri de certaines interdictions. La loi de 1949, dont nous parlerons dans notre prochaine partie, nuira beaucoup aux nouvelles publications. Pourtant, les années cinquante marqueront un tournant définitif à une censure si injustifiable et souvent le fait d'un seul homme.

IV. Nouveau souffle de la presse et *Charlie Hebdo*

Dans l'histoire de la presse satirique en France, Charlie-Hebdo est et restera sans doute, en partie grâce, ou plutôt, à cause de l'affaire des caricatures, l'une des publications les plus engagées, critiquées, controversées, et souvent admirées de l'hexagone. L'historique du journal, et de ses publications sœurs dont nous parlerons ici, est jonchée d'anecdotes croustillantes et de procès parfois aussi inattendus qu'anachroniques, reflétant l'évolution morale, politique et économique de la société française. Le premier journal voit donc le jour en novembre 1970 et est composé d'une fine équipe de dessinateurs et collaborateurs dont les noms et la persévérance dans la création d'un journalisme sans concession et sans langue de bois demeure aujourd'hui encore une particularité de la presse hexagonale.

L'aventure avait alors commencé en octobre 1960 avec la parution du mensuel « *Hara-Kiri* », fondé par François Cavanna, journaliste, écrivain et dessinateur, et par Georget Bernier, dit le professeur Choron, humoriste, chroniqueur et chanteur à ses heures. Le journal se veut d'emblée unique et déroutant. Cavanna et Choron s'entourent aussi très tôt de compagnons aux

noms qui deviendront illustres et dont certains sévissent encore de nos jours, tels que : Topor, Reiser, Gébé, Cabu, ou Wolinski. La censure, ou plutôt l'interdiction de publier, ne tardera pas à s'abattre sur le mensuel qui dès 1961, un an seulement après sa création, est frappé de plein fouet par l'interdiction de distribuer l'indigne journal, comme l'explique Cavanna dans « *Bête et méchant* » :

> « *Ce sont les N.M.P.P (Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne), les messageries de presse, qui nous annoncent leur décision de ne plus distribuer notre journal dans ses points de vente, conformément à la loi qui leur en fait obligation pour toute publication frappée d'une interdiction à l'affichage* » (263).

Cette première censure est très importante, non seulement dans l'histoire de la presse satirique moderne, mais aussi et surtout par la rapidité avec laquelle elle s'abattit sur ce nouveau-né. Et même si cette interdiction s'adresse à l'ensemble du journal, et non pas à un dessin spécifique, elle démontre parfaitement le climat suspicieux et policier de cette période où le gouvernement avait d'avance planifié une loi permettant de parer à tous délit graphique et immoral. C'est donc sous l'égide de la loi numéro 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse que le gouvernement de la neuve cinquième république condamne et interdit pour la première fois le mensuel « Bête et méchant ». En effet, le journal s'était ainsi baptisé à la suite du courrier d'un lecteur offensé : « *Un commandant en retraite écrivait : « Vous vous croyez malins, eh bien, vous êtes très bêtes, et non seulement vous êtes bêtes, mais vous êtes bêtes et méchants* » (Cavanna 235). Cette missive formelle provoquera l'hilarité au sein de la rédaction et il n'en fallut pas moins aux jeunes auteurs pour agrémenter le déjà fameux titre du journal de cette admirable épithète. Cette condamnation, donc, s'abattait tel un couperet sur le cou de la jeune publication et sans avertissement préalable. Certes, le journal se moquait ouvertement de la société contemporaine, de ses acteurs et de tout ce qui la compose en général, mais quel était

donc le motif exact de cette interdiction ? La réponse est simple, et bien qu'inimaginable à notre époque, relève des mœurs de la France d'autrefois. Le reproche était la vulgarité. La vulgarité dans l'opinion, dans le vocabulaire :

> *« Vous n'allez tout de même pas nier que vous vous complaisez dans un vocabulaire trivial, dans des évocations volontiers lubriques, et même scatologiques ? Dans un seul de vos articles on a relevé quatre fois le mot - pardonnez-moi – « C.O.N » […] deux fois les « cinq lettres » (sans doute le mot « merde ») et une fois « C.U.L » »* (Cavanna 273).

Il semble fort dérisoire de nos jours d'imaginer une condamnation pour de telles fioritures. Mais replaçons-nous dans le contexte de jadis et il devient alors aisé de comprendre la peur engendrée par un journal comme « *Hara-Kiri* ».

Pourtant, malgré cette interdiction arbitraire et malgré tout temporaire, le journal paraitra jusqu'en 1969 où il devient alors hebdomadaire et par là même, de part son style, le futur géniteur de Charlie Hebdo. Malheureusement, et malgré quelques années de sursis, un évènement capital allait provoquer l'interdiction définitive de l'hebdomadaire en dépit du soutien quasi-unanime de l'ensemble de la presse française. Le 9 novembre 1970, le général De Gaulle, figure emblématique de la résistance et ancien président de la république, meurt dans son village de Colombey-les-Deux-Églises, d'une rupture d'anévrisme. Ce décès n'est évidemment pas à prendre à la légère. La carrière militaire et politique du vieux général symbolisait la France dans ses meilleures heures et son resplendissement dans le monde entier : un pays qui aura su se relever et se rebâtir après une guerre effroyable et dévastatrice tant sur le plan humain que matériel. La France entière et d'imminentes personnalités politiques du globe pleuraient la mort de ce héros national. À une exception près : la rédaction de *Hara-Kiri*. L'hebdomadaire, à la suite d'un fait divers du 1er novembre 1970 où 156 personnes trouvèrent la mort dans l'incendie d'un dancing de Saint-Laurent-du-Pont, décide d'amalgamer les deux événements et titre son

édition du 13 novembre : « *Bal tragique à Colombey – 1 mort* ». Même si cette image n'est pas en soi une véritable caricature, elle aurait tout à fait pu être illustrée par un dessin au goût douteux des artistes de *Hara-Kiri*. Mais elle n'en est pas moins importante car elle ravive les mauvais souvenirs de l'époque où l'insulte au roi ou au président était sanctionnée de manière impartiale et irréversible. En outre, le journal n'était pas encore le *Charlie Hebdo* de notre époque et il n'avait pas encore gagné à sa cause une audience suffisante pour prendre un tel risque, même s'il n'y voyait là qu'une blague douteuse. On peut aussi penser qu'une partie de ses lecteurs réguliers, quoique ouverts à l'humour noir, n'avait pas forcement appréciée cette couverture particulière (Fig. 25).

Fig. 25 ***Bal tragique à Colombey- 1 mort.*** *Hara-Kiri*. 13 novembre 1970.

L'offense à la mémoire de De Gaulle était plus que suffisante. Le journal est donc officiellement interdit, provoquant l'indignation et l'interrogation quant aux raisons de cette abrupte décision. C'est ce que nous expliquent Yves Frémion et Bernard Joubert dans « *Images Interdites* » :

> *« L'affaire provoque suffisamment de réactions pour que Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, soit forcé de s'expliquer publiquement. Il fait distribuer à la presse les photocopies de quatre pages extraites de précédents numéros (3 de Willem, 1 de Cabu) qu'il tient pour pornographiques et qui devaient démontrer que l'interdiction n'est pas un abus de pouvoir politique »* (25).

Cette condamnation déguisée suscitera tant de reproches que Marcellin se rétracta et revînt sur sa décision. Mais le mal était fait, et en l'espace d'une semaine, un nouvel hebdomadaire, tout aussi irrévérencieux voyait déjà le jour : *Charlie Hebdo*.

Charlie Hebdo première génération

C'est donc à la suite de cette interdiction, certes momentanée, que la plupart des collaborateurs de *Hara-Kiri* décidèrent de joindre leurs forces afin de créer la première édition d'un nouveau journal qui allait marquer bien plus son époque, comme le souligne Stéphane Mazurier dans « *Bête, Méchant et hebdomadaire »* :

> *« De manière assez paradoxale, c'est en quelque sorte grâce à la censure que Charlie Hebdo est né : ce titre n'aurait, en effet, jamais vu le jour si L'Hebdo Hara-Kiri n'avait pas été interdit. Même si l'un est, en fait, la copie conforme de l'autre. Il est peu probable que L'Hebdo Hara-Kiri eût survécu aussi longtemps que Charlie Hebdo sans l'affaire du « Bal tragique à Colombey », qui a permis à de nombreux français de découvrir la « bande Hara-Kiri »* (263).

L'ancienne équipe s'adjoint alors les services de certaines des plus grandes pointures du dessin et de l'écriture satiriques : Siné, Berroyer, Desproges, Coluche, etc… Certains de ces auteurs, comme Coluche ou Desproges, sont alors complètement inconnus du grand public et deviendront

pourtant de véritables gloires nationales dans le domaine de l'humour. C'est dire le flair de Cavanna et de Choron dans le recrutement des élites de ceux qui contribueront au succès de cette publication nouvelle et révolutionnaire.

La France est alors en proie au vieillissement de ses idées et de ses idéaux et les jeunes générations aspirent au changement. L'élection de François Mitterrand en 1981 symbolisera la volonté du peuple de se tourner définitivement vers un renversement sociétal. Les transformations ne se font donc pas attendre : « D'autres mesures orientent clairement le pouvoir dans la filiation du Front populaire de 1936 : la généralisation de la cinquième semaine de congés payés, la retraite à 60 ans, l'instauration de la semaine de 39 heures » (Borne 73). Cette métamorphose sera durable et se prolongera jusqu'à notre époque où la semaine de 39 heures deviendra la semaine de 35 heures et où malheureusement l'âge de la retraite sera repoussé à 62 ans. C'est aussi la première fois depuis la création de la cinquième république qu'un président socialiste est élu après trois présidents de droite : Charles de Gaulle, Georges Pompidou, et Valery-Giscard d'Estaing. *Charlie Hebdo* adopte alors une formule similaire à celle de *Hara-Kiri*. Chaque auteur est libre de ses pensées et de la publication de ses écrits :

> « *Si Charlie Hebdo a fortement subi la censure extérieure, il ne connait pas l'autocensure. La liberté d'expression n'y est bornée par aucune « ligne éditoriale » qui permettrait de refuser certains textes et dessins […] La liberté est donc consubstantielle à Charlie Hebdo. Cette entière liberté impose aussi à chacun une entière responsabilité* » (Mazurier 141-142).

Ce qu'entend Mazurier par cette responsabilité se traduit souvent par des procès auxquels les auteurs eux-mêmes sont amenés à se défendre et comme nous pouvons l'imaginer et comme nous le démontrerons, ces litiges seront légion. Mais on ne peut qu'applaudir cette volonté de

liberté et d'indépendance qui est unique au sein de la presse française, d'hier ou d'aujourd'hui. C'est pourquoi il est donc nécessaire de saluer cette originalité rédactionnelle.

Le succès sera, somme toute, très relatif au commencement comme l'explique Cavanna dans « *Les Années Charlie* » : « *Charlie Hebdo ne connut jamais les succès massif qui l'eût hissé au niveau flatteur de la « grande presse ». Ce n'était d'ailleurs pas le but. […] J'estimais, au pif, qu'il y avait en France 200 000 lecteurs potentiels pour nous. Nous en avons conquis 150 000* » (5-6). Et, malgré des hauts et des bas, le journal perdurera pendant une bonne dizaine d'années, confirmant du même coup son goût immodéré pour la provocation et le bouleversement éclairé des idées reçues et des préjugés, tout en évitant une censure excessive. *Charlie Hebdo* n'épargne personne, la politique, la religion, l'armée, ou bien encore les faits divers macabres qui défient la chronique. Tout le monde en prend pour son compte, mais rarement gratuitement. Le journal ne fait que dénoncer la bêtise humaine et l'horreur, parfois, d'un monde moderne et changeant. Rien n'est laissé de côté, de la loi sur l'avortement à l'abolition de la peine de mort. *Charlie Hebdo* commente, s'insurge, ou tout simplement s'amuse pour le grand plaisir de ses lecteurs. Seulement, les procès étaient tenaces et les créanciers encore plus. Ainsi, une gestion trop aléatoire de l'hebdomadaire allait mettre fin à ses jours pour une longue période avant une renaissance fulgurante et un ton toujours aussi mordant.

Charlie Hebdo nouvelle génération

Après donc une dizaine d'années d'absence et un parcours mitigé et un succès parfois en demi-teinte pour certains, ce qui nous rappelle la situation des dessinateurs qui sous le gouvernement de Thiers furent contraints de publier sous pseudonymes, les anciens de la rédaction de *Charlie Hebdo* et de *Hara-Kiri* décident, à la suite de l'expulsion de Philippe Val,

futur rédacteur en chef du journal et figure centrale du procès des caricatures, et de la démission d'une partie de l'équipe du journal *La Grosse Bertha* (publication refuge pour certains), de refonder *Charlie Hebdo* en juillet 1992 (www.charliehebdo.fr). La fine fleur du journalisme satirique français est alors une fois encore réunie et s'ajoute à la liste, de nouveaux venus, tels Luz, Riss, Jul ou bien encore l'incontournable Charb, qui s'avéreront de véritables références dans le domaine du dessin de presse. *Charlie Hebdo* devient alors réellement populaire et sa longévité, puisque cette nouvelle formule demeure malgré tout relativement la même aujourd'hui, s'explique par l'expérience acquise de ses collaborateurs dans la création d'un journal et par leur volonté de rester toujours fidèles à leurs convictions. Les cibles de l'hebdomadaire restent identiques, le gouvernement, la politique en général, la religion, l'armée et tous les représentants de l'imbécilité quotidienne. Bien sûr, le mauvais goût est toujours d'actualité et la liste des procès en diffamation n'est pas encore exhaustive.

C'est ainsi que dès le mois de sa création, le journal est attaqué sur la propriété de son titre. *Charlie Hebdo* l'emportera mais ce procès si anodin symbolise le commencement des batailles juridiques du journal. L'hebdomadaire sera donc attaqué de toute part mais reste victorieux le plus souvent. Est-ce là un signe de liberté d'expression absolue ? Peut-être, mais quelques institutions nationales sacrées de la république, comme l'armée, semblent parfois être peu enclines à la critique et la moquerie. L'exemple le plus marquant reste sans doute cet épisode où, à la suite de la capture de deux pilotes français en Bosnie en 1995 lors du conflit en ex-Yougoslavie, *Charlie Hebdo* présente un dessin de Charb des deux militaires, grossièrement croqués, et accompagnés d'une légende disant : « *Gardez les deux assassins ! Rendez-nous l'avion!* » (Fig. 26).

Fig. 26 ***Nos Pilotes en Bosnie.*** *Charlie hebdo.* Charb. 1996.

Le journal sera attaqué par le ministre de la défense de l'époque, Charles Million, et condamné à 20 000 francs d'amende (www.charliehebdo.fr). Comme jadis, surtout durant les deux conflits mondiaux, on ne plaisante toujours pas avec ceux qui se battent, au nom de la France, pour la liberté et la défense du plus faible. L'ironie fut donc mal perçue et les convictions radicalement antimilitaristes du journal sévèrement réprimées. L'armée devenait donc un ennemi redoutable puisque potentiellement intouchable. D'autres ennemis du journal viendront s'ajouter à cette longue liste des procès intentés à *Charlie Hebdo*. Parmi eux, des intégristes, mais catholiques cette fois. En effet, même si l'actualité associe les intégristes avec la religion musulmane, il est à

noté que les premiers heurts de l'hebdomadaire avec le culte religieux apparurent avec des associations catholiques intégristes. On fait d'ailleurs souvent le reproche au journal de ne s'attaquer qu'à l'Islam, ce qui est absolument faux. Ainsi, malgré ces nombreux déboires et ces nombreuses victoires, jamais un procès n'aura eu l'intensité de celui des caricatures.

V. L'affaire des caricatures de Mahomet

L'affaire des caricatures commence le 30 septembre 2005 avec la parution dans le journal, Le Jyllands-Posten, le plus grand quotidien danois (600 000 exemplaires), de 12 caricatures visant à « *tester la liberté d'expression au Danemark* » (Boespflug, 12). Ces caricatures ne furent pas le résultat d'une action spontanée et volontairement discriminatoire de la part de leurs auteurs, tout au contraire. Cette démarche répond à la demande d'un auteur et journaliste danois, Kare Bluitgen, qui recherchait un dessinateur acceptant d'illustrer son livre pour enfants, « *Koranen og profeten Muhammeds liv* » (Le Coran et la vie du prophète Mahomet). Malheureusement, suite à l'assassinat du réalisateur hollandais Theo Van Gogh, neveu du fameux peintre Vincent Van Gogh, qui fut poignardé en plein jour dans les rues d'Amsterdam, le 2 novembre 2004, les journalistes et caricaturistes se montraient, et à juste titre, plus qu'hésitants quant à l'évocation, aussi anodine soit-elle, du Coran ou de l'Islam et de tout le symbolisme de cette religion. Certes, Theo Van Gogh était connu pour ses prises de position radicales vis-à-vis d'un Islam extrémiste, mais cela ne justifie en rien cette exécution diurne, barbare et sommaire. On testait une nouvelle fois la liberté d'expression et la dangerosité de s'attaquer à toute forme de culte. Cette violence et ces crimes étaient-ils bien nécessaires ?

En effet, le cas de Bluitgen est différent :

> *« Kare Bluitgen est un auteur connu pour son sérieux. Ce n'est ni un provocateur, ni un polémiste. Ses livres pour enfants ont du succès au Danemark et il les fait systématiquement illustrer par des dessins « gentillets », en témoignent d'ailleurs ceux*

que j'ai pu voir aussi bien dans ses précédents ouvrages que dans celui relatant la vie de Mahomet. Pour raconter la vie du prophète, il s'est d'ailleurs inspiré des biographes musulmans les plus sérieux. Cela étant dit, lorsqu'il contacte les trois dessinateurs avec lesquels il voulait travailler, tous refusent d'illustrer son livre. Situation qui l'émeut profondément » (Sifaoui, 46).

De cet émoi naitra le soutien du Jyllands-Posten qui, après avoir invité quarante dessinateurs à soumettre des illustrations potentielles pour le livre de Bluitgen, reçoit douze réponses. Ce chiffre semble dérisoire, d'autant plus lorsqu'on apprend que : « *En réalité, sur les douze caricaturistes, trois font partie de l'équipe du Jyllands-Posten. En fait, neuf dessinateurs seulement ont pris le risque de participer à ce projet journalistique* » (Sifaoui, 49). Ce constat illustre donc parfaitement les dangers potentiels auxquels les artistes croient, à tort ou à raison, s'exposer. On mesure donc ici l'importance de l'inquiétude de la presse danoise mais aussi étrangère, comme nous le verrons par la suite. Cette nervosité est-elle compréhensible à notre époque où, dans la plupart des démocraties européennes, la liberté d'expression est un droit quasi immuable ? A en croire les conséquences de quelques publications, on est tenté de répondre par l'affirmative. En effet, la publication dans le quotidien danois ne sera que le point de départ d'une réaction en chaine. Bientôt, un simple appel à la liberté d'opinion et d'expression se transformera en véritable coup d'état et ensuite en une affaire de diplomatie aux dimensions internationales. Notamment, et ce qui est notre propos, ces caricatures provoqueront un émoi inattendu et une polémique forte au sein du peuple français ayant pourtant fait depuis longtemps, et de manière législative, une différenciation nette entre le culte et l'état.

Au Danemark

A la suite de la réception des douze dessins, le Jyllands-Posten décide donc de publier ces œuvres dans son édition du 17 septembre 2005. On pourrait individuellement commenter ces illustrations, mais intéressons-nous plutôt à celles mises en accusation car jugées

blasphématoires. En effet, parmi les douze dessins, certains ne font preuve d'aucun mauvais goût particulier et ne portent en rien atteinte à la religion musulmane ou au prophète lui-même. Par exemple, l'un de ses dessins représente Mahomet en berger, au milieu du désert, ce qui, malgré une possible accusation d'avilissement, n'est en aucun cas blasphématoire. Un autre dessin représente un caricaturiste (autoportrait de l'artiste lui-même) au travail, achevant un croquis du prophète, anxieux et tremblant, et regardant par-dessus son épaule afin de s'assurer que personne ne le voit. Là encore, la provocation n'est pas réelle, il s'agirait plutôt d'un sous-entendu suggestif et malin.

En revanche, force est de constater que d'autres caricatures, plus cinglantes cette fois, forcent le débat. L'une d'elles, représente le prophète dans les cieux accueillant des kamikazes islamistes avec désolation, en leur annonçant que leurs actes suicidaires furent vains puisque les vierges promises ne sont plus disponibles (Fig. 27). En effet : « *Selon la tradition islamique le shahid (martyr) qui meurt pour Allah recevra nombre de récompenses célestes dont 72 (ou 70 selon certaines sources) vierges ou jeunes filles du paradis* » (Marcus). Cette promesse divine semblerait être une des raisons pour lesquelles de jeunes hommes, élevés dans une société propice à la frustration émotive et sexuelle, accepteraient de se sacrifier au nom de Dieu. La tangibilité de la croyance de ces derniers est tout aussi fragile que celle de ces jeunes japonais, à qui sera emprunté ce fameux terme de kamikaze, qui sacrifièrent leurs vies au nom de leur patrie. Peu importe l'enjeu ou la matérialité des opinions, la mort prématurée et évitable d'un être humain ne vaudra jamais l'allégeance à une religion ou une nation. Ainsi, dans ce dessin, l'auteur dénonce explicitement les actes terroristes suicidaires tout en soulignant leur inutilité car la récompense ultime n'est pas toujours au rendez-vous. Ce dessin se veut évidemment

drolatique, mais je conçois qu'il puisse être considéré comme très offensif pour ceux qui voient en lui une flagrante moquerie du culte musulman et de ses croyances.

Fig.27 ***Stop, stop, we ran out of Virgins***. *Jyllands-Posten*. Jens Julius Hansen. 17 Septembre 2005.

Enfin, la caricature la plus incriminée, et celle qui nous intéresse le plus représente un portrait du prophète dont le turban aurait pris la forme d'une bombe à la mèche allumée (Fig. 28). J'ai choisi de publier cette caricature dans un but informatif et non provocateur. Nombres d'érudits se sont cantonnés à une simple description de ce portrait, ou de cette vision de l'auteur, soit par intimidation ou soit par convictions personnelles. Je juge simplement qu'au sein d'un devoir académique et recherché, il est important d'illustrer, autant que faire se peut, un propos jugé sensible, en l'argumentant d'autant de ressources disponibles.

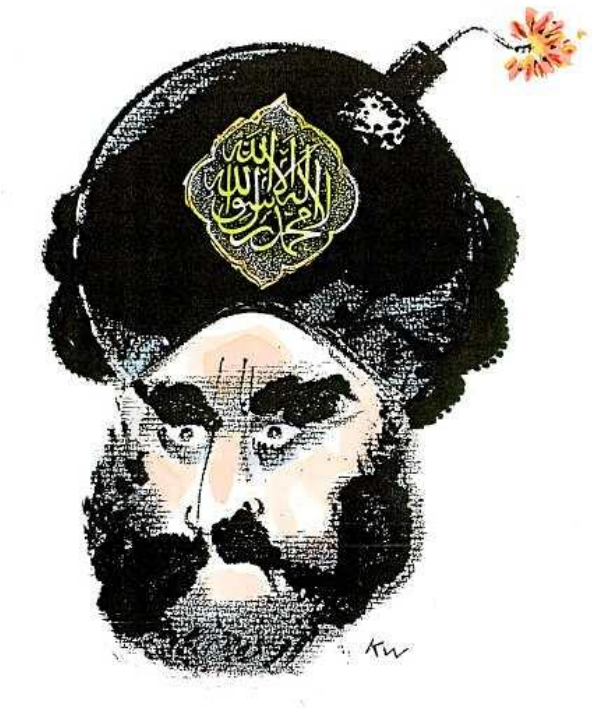

Fig. 28 ***Untitled***. *Jyllands-Posten*. Kurt Westergaard. 17 septembre 2005.

Mais ce dessin, malgré tout le débat et l'encre qu'elle aura fait couler, demeure toujours très équivoque. S'agit-il vraiment du prophète ? Si l'on en croit les différentes représentations historiques de Mahomet, ce dernier porte presque toujours un turban de couleur blanche, parfois bleu clair, mais jamais de turban noir. Hors, si l'on analyse le dessin de plus près, on s'aperçoit qu'au-delà de la forme évidente d'une bombe, les contours du reste du turban sont bels et biens noirs. Bien sûr, cette interprétation n'est rien d'autre qu'une remarque personnelle, mais jusqu'à preuve du contraire, rien ne prouve l'invalidité de cette affirmation. De plus : « *La profession de foi des musulmans (le chahada) est inscrite sur la bombe. La présence du chahada suggère qu'il ne s'agit pas de Mahomet mais de l'archétype du musulman* » (Sifaoui, 87). Pourtant, c'est cette caricature qui provoquera un tôlé médiatique et ce, bien au-delà des frontières danoises.

Premières réactions au danoises

Dès le mois suivant des réactions se font entendre, mais seulement au niveau national. Les premières protestations sont surtout dues à deux facteurs. Tout d'abord, le refus de la part du premier ministre danois, Anders Fogh Rasmusen, de recevoir pour un entretien une délégation de onze ambassadeurs de pays musulmans. En outre, le gouvernement danois aurait aussi refusé de s'excuser pour la raison suivante : « *Quant au refus du gouvernement danois de présenter des excuses officielles, il pourrait être compréhensible dans la mesure où ces dessins ont été publiés par une publication privée, et non par un organe gouvernemental* » (Saliby). Ensuite, la volonté ferme de la plupart des journalistes et collaborateurs du *Jyllands-Posten* de ne pas s'excuser pour les œuvres dénoncées. Par la suite, certains d'entre eux exprimeront tout de même un juste remord pour avoir pu offenser la sensibilité de quelques musulmans, mais en aucun cas pour avoir publié les caricatures. Malgré cela, ces manifestations restent très locales et très localisées, contrairement à une exploitation médiatique voulant prouver une autre réalité. Les manifestants au Danemark ne sont pas aussi nombreux que l'on pourrait le croire : « *Près de 200 000 musulmans vivent au Danemark et moins de 4 000 sont descendus dans la rue pour protester contre les caricatures, soit moins de 3% de la communauté musulmane. C'est un cuisant échec pour les islamistes* » (Sifaoui, 60). Evidemment, ces chiffres furent contrecarrés par des opinions nettement moins objectives. C'est le cas de Muhammad Tariq Ghazi, dans son livre : « *The Cartoons Cry* », qui se fait soudainement le porte-parole de l'entière communauté musulmane mondiale :

> « *Malgré une situation qui se détériore rapidement, les musulmans du monde qui gardent toujours leur calme et qui continuent leurs démonstrations pacifistes, lancent une campagne internationale de signatures sur internet, hâtant le Jyllands-Posten de s'excuser et de rectifier l'énorme tort causé à un milliard et demi de musulmans du monde entier* » (87).

Ce que Tariq Ghazi ne semble pas comprendre, c'est que tous les musulmans de la planète ne furent pas forcement offensés ou choqués par les dessins en question. De nombreux musulmans sont modérés, et d'autres ignorèrent tout simplement l'affaire en bloc. Il est donc inexact d'associer tous les fidèles de la foi musulmane car les divisions existent et sont parfois très importantes et tous les musulmans ne veulent pas être les victimes indirectes de la folie d'une poignée d'entre eux, comme l'explique Jytte Klausen dans : « *The Cartoons that Shook the World* » :

> *« In reality however, the protests against the cartoons revealed deep fissures in the Muslim countries between secularists, electoral Islamists, and extremists. European Muslims, for their part, generally rejected the role in which they were cast in Cairo or Jeddah, but they also objected that they had the same right to respect and protection against prejudice that everybody else enjoys in European democracies »* (61-62).

C'est une dangereuse exagération que Tariq Ghazi tente de prouver et c'est ce genre d'énormité qui fait le jeu des médias et surtout des imams intégristes. De plus, l'auteur fait preuve d'une mauvaise foi édifiante et d'un prosélytisme dérangeant lorsqu'il prône l'égalité des civilisations et qu'il écrit par exemple que : « *Tout d'abord, le problème n'était pas et n'est pas à propos de la liberté d'expression comme l'éditeur du Jyllands-Posten, Carsen Juste et nombre d'autres journalistes de droite en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada ont vainement essayé de le faire croire* » (120). Cette affirmation est fausse puisque de nombreux journaux ayant décidé de publier les dessins seraient plutôt de tendance modérée ou populaire. C'est le cas de *Freitagen* en Allemagne, et du *De Standaard* en Belgique, ou bien encore du célèbre *Charlie Hebdo* en France.

Si Tariq Ghazi fait un bon travail d'énumérations des événements suivant une ligne chronologique recherchée et réelle, ses commentaires personnels rendent son argumentation

invalide. Il se réfère en outre aux prophètes des différentes religions comme étant : « *Les plus grandes personnalités mondiales* » (26). Une fois encore, il s'agit ici plutôt d'une opinion personnelle que d'une vérité universelle.

Cependant, on ne peut nier la réalité des événements et des complications liées à l'affaire. Les conséquences furent parfois d'ordre spectaculaire dans certains pays où des drapeaux de nations européennes furent brûlés en place publique ou devant les ambassades concernées dans des pays musulmans. D'autres choisirent une méthode beaucoup moins spectaculaire mais néanmoins symbolique, en boycottant des marchandises européennes.

En France

La polémique débute en France le premier février 2006 avec la publication des caricatures dans le célèbre quotidien national, *France-Soir*. En effet, à la suite de cette parution, Jacques Lefranc, président et directeur de la publication fut limogé par le propriétaire du journal, un homme d'affaire franco-égyptien, Raymond Lakah (www.lemonde.fr). On serait tenté de croire que l'origine égyptienne de Lakah est une raison suffisante pour justifier l'éviction de Lefranc. Mais ce raisonnement serait trop simpliste, voire raciste. Pourtant, cette réaction radicale provoquera la colère du reste de la rédaction de France-Soir et le soutien pour Lefranc d'une partie de la presse française. On peut aussi ajouter aux raisons menant à ces décisions de censure, le lien existant entre le président de l'époque, Jacques Chirac, et certains milliardaires saoudiens avec qui les échanges financiers étaient trop importants pour être corrompus par des raisons diplomatiques : « *On a appris par Denis Jeanbart, que le président Chirac partait en Arabie Saoudite pour conclure des contrats d'armement à ce moment-là* » (Philippe Val – En aparté). Ainsi, d'autres journaux tels, *Le Canard Enchaîné* ou *Charlie Hebdo* décident à leur tour de publier les caricatures. Néanmoins, seul ce dernier se verra l'objet de poursuites judiciaires.

Charlie Hebdo au tribunal

Le 8 février 2006, le très indépendant et contestataire, *Charlie Hebdo* décide à son tour de publier l'ensemble des douze caricatures. En outre, la une du quotidien est agrémentée d'un dessin de Cabu (Fig. 29) qui créera bientôt, lui aussi, une nouvelle polémique : « *On y voit un homme barbu, censé être le prophète Mahomet, se prenant la tête entre les mains. Le titre précise : « Mahomet débordé par les intégristes » ». La légende attribuée au prophète résume le problème qui secoue la planète depuis quatre mois ; on lui fait dire : « C'est dur d'être aimé » par des cons…* » (Sifaoui, 110). Il faut aussi apporter à ce dessin une précision d'une importance capitale et qui aurait pu éviter bien des ennuis à son auteur si l'on en avait pris compte. En effet, *Charlie Hebdo*, bien avant sa mise en accusation avait prévu de se protéger :

> *« Le titre "*Mahomet débordé par les intégristes"*, qui accompagne le dessin de Cabu à la Une, superpose volontairement les deux derniers caractères, le* E *et le* S*, au turban du personnage incarnant le prophète. Le but était justement d'éviter que, sur internet, le dessin circule amputé du surtitre qui vise explicitement les "intégristes" et puisse ainsi être présenté comme insultant à l'égard de l'ensemble de la communauté musulmane »* (www.prdchroniques.blog.lemonde.fr).

On ne peut ici que saluer la clairvoyance et l'intelligence du journal qui, non content de vouloir exprimer sa haine de l'intégrisme, avait aussi eu la délicatesse et la courtoisie de bien séparer un groupe haineux parfaitement ciblé d'une communauté pacifiste et bien plus nombreuse.

Fig. 29 ***Mahomet débordé par les intégristes.*** *Charlie Hebdo.* Cabu.

Le rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, Philippe Val, justifiera son choix pour deux raisons. Il affirme d'abord que l'accusation portée au Jyllands-Posten d'être un journal raciste est complètement fausse et selon ses propres termes : « *J'ai trouvé ça dégueulasse parce que le Jylland-Posten n'est pas un journal raciste* » (Karsten Kjaer). Ensuite, il explique que l'éviction d'un confrère, en l'occurrence Jacques Lefranc, fut la cause de sa colère et de sa perplexité : « *Alors là j'ai dit ce n'est pas possible, il faut vraiment qu'on marque le territoire pour savoir qui fait la loi, si c'est les groupes religieux ou le législateur dans une démocratie* » (Kjaer). Ce qu'il est important de remarquer dans les propos de Val c'est que la volonté de *Charlie Hebdo* ne fut pas de provoquer mais au contraire de protéger, une fois encore, une liberté d'expression si difficilement acquise et si souvent mise à l'épreuve. Pourtant, malgré cette farouche volonté de résistance, *Charlie Hebdo* est attaqué en justice peu de temps après la publication des caricatures

par trois associations islamiques françaises et internationales, aux valeurs plus ou moins modérées, la Mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France, et la ligue islamique mondiale. Les différentes associations invoquent ici la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et en particulier l'article 33 alinéa 3 qui stipule :

> *« Sera punie de six mois d'emprisonnement et de 22 500 euros d'amende l'injure commise, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » (*www.lexinter.net/lois/injure.htm*).*

Les plaignants visent principalement la publication de deux des douze dessins, celui de Mahomet dont le turban dissimule une bombe et celui où il accueille les martyrs au paradis. En outre, la caricature de Cabu précédemment citée est elle aussi mise en cause. Si l'on peut reprocher aux associations islamiques de ne pas avoir compris que ces dessins s'adressaient aux intégristes, aux islamistes, et non à l'entièreté de la communauté musulmane, on ne peut que saluer le choix d'une procédure juridique démocratique par opposition aux violentes démonstrations dans de nombreux pays arabes ou même occidentaux. Certes, l'amitié unissant quelques politiques français et des personnalités islamiques influentes aura sans doute poussé ces derniers au recours en justice espérant une décision unanime et favorable afin de résoudre ce problème : « *La Mosquée de Paris incarne l'islam traditionnel, tranquille mais conservateur, et fluctuant selon l'agenda politique, de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire) ou de Jacques Chirac (le recteur, Dalil Boubakeur, lui voue une admiration sans bornes et ne fait rien sans son approbation)* » (Venner). L'UOIF quant à elle : « *A été intronisée comme représentant un tiers de l'islam de France au sein du conseil français du culte musulman par Nicolas Sarkozy, qui avait pourtant promis de ne pas laisser les intégristes s'inviter à la table de la république* » (Venner).

C'est donc dans ce climat plutôt houleux et assez exceptionnel que s'ouvre les 7 et 8 février 2007, le procès contre l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*, suite à la plainte des associations en question. Les partisans de la liberté d'expression sont quant à eux aussi très nombreux et aux origines ethniques et sociales diversifiées. Parmi eux, on compte de nombreuses personnalités politiques et intellectuelles, n'étant pas forcément du même bord politique ou ne partageant pas non plus une vision globale similaire. Pourtant, tous sont à la rescousse du journal incriminé qu'ils considèrent comme être injustement attaqué. Citons par exemple: Elisabeth Badinter, philosophe et féministe, François Bayrou, ancien candidat UDF (Union pour la démocratie française) à l'élection présidentielle de 2002 et de 2007, et actuel président du MODEM (Mouvement démocrate), dont il est le fondateur, et candidat déclaré à la présidentielle de 2012, François Hollande, ancien premier secrétaire du PS (Parti socialiste) et candidat déclaré lui aussi à la présidentielle de 2012. En outre, il est important de remarquer que parmi tous ses soutiens se trouvent de nombreuses personnalités musulmanes ou d'origine musulmane telles que : Talisma Nasreen, poète Bengalie menacée de mort par les islamistes, Nasser Khader (député d'origine syrienne et palestinienne ayant soutenu la publication des caricatures, prix de la laïcité) ou bien encore, Abdelwahd Meddeb (écrivain). *Charlie Hebdo*, malgré cette solidarité affichée, se retrouve donc opposé à trois mastodontes du culte religieux français et mondial dont les courants de pensée ne représentent pas toujours la tolérance ou la laïcité. Par exemple, selon Venner: « *L'homme qui rédige ces brochures (celles de l'UOIF) n'est autre que le frère de Tariq Ramadan, Hani Ramadan. Dans une tribune, parue dans « Le Monde » en 2002, il expliquait que le sida est un châtiment divin, et la lapidation une forme de purification.* » De nouveau, malgré une plainte légitime et tout à fait recevable, il semble difficile de comprendre que de tels propos soient acceptés au sein d'une république laïque. Pourtant, le procès a bel et bien lieu et

malgré les cohortes de personnalités, témoins, et autres soutiens anonymes de l'accusation ou de la défense, le procès semble vaciller entre le sérieux et la solennité d'une affaire de justice et une comédie populaire à la Molière, où des personnages hauts en couleurs se livrent à des joutes verbales exprimant la palette des émotions humaines selon l'orateur choisi ou volontaire.

L'édition du mercredi 14 février 2007 de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* fait sans doute la meilleure récapitulation du procès où la plupart des collaborateurs du journal se sont rendus afin, une nouvelle fois, de défendre leur liberté d'expression ainsi que celle de tout citoyen français. Philippe Val, ancien directeur de la publication et de la rédaction de *Charlie Hebdo*, annonce d'emblée la couleur dans son éditorial intitulé: « *On n'a pas gagné* ». Son entrée en matière est remarquable car elle rappelle immédiatement au lecteur ce qu'est le rôle et la place d'une religion au sein d'une république laïque:

> « *En terre laïque, la religion n'est pas un pouvoir politique. Et lorsqu'elle prétend en être un, il faut qu'elle accepte d'être repoussée dans le domaine privé qui est le sien. Lorsqu'elle prétend agir sur les règles collectives, il faut qu'elle accepte d'être traitée pour ce qu'elle est : une idéologie comme une autre soumise à toutes les critiques. La liberté doit être pleine et entière.* » (Val 3).

Si l'on croit aux principes démocratiques de la république, on ne peut qu'acquiescer avec ces mots. Val ne cherche pas à provoquer mais simplement à montrer, de manière implicite (peut être trop implicite pour certains) que la France est un pays au système judiciaire fort et établi et qu'il existe des lois pouvant condamner, le cas échéant, l'injure faite à autrui. Mais ce qui semble déranger Val, c'est l'injure invoquée par les organisations musulmanes de France: « *Inutile de se voiler la face. Il s'agit, bel et bien, d'une affaire de blasphème, même si l'on s'interdit de prononcer le mot. C'est pourquoi seule une relaxe totale serait compréhensible.* » (Val 3). Ce que l'auteur veut signifier dans cette dernière phrase, c'est qu'il n'existe pas de loi anti-

blasphématoire en France. Ainsi, c'est la volonté des associations islamiques d'appliquer et d'assimiler la loi antiraciste, qui elle existe, au blasphème, ce qui va, par conséquent, à l'encontre de la laïcité. Et c'est de là que naît tout le débat.

Les caricatures incriminées, rappelons-le, sont celles du prophète Mahomet, dont le turban représente une bombe, celui des kamikazes djihadistes arrivant au paradis où les attendent les vierges promises, et celle du dessinateur français Cabu, qui représente le prophète se tenant la tête entre les mains et déclarant : « *C'est dur d'être aimé par des cons* ». Ajoutons à cette dernière caricature, comme le précise Agathe André dans Charlie Hebdo daté du mercredi 19 mars 2008, qu'elle est accompagnée d'une légende précisant : *« Mahomet débordé par les intégristes* ». (André 2) Même si ce détail semble anodin, je me réserve le droit de le mentionner car il se montrera être capital lors de la conclusion du procès, comme nous le verrons par la suite. Mais ces dessins sont-ils représentatifs d'une seule et même pensée partagée par tous au sein de l'islam ? Les esprits les plus éclairés et les plus progressistes diraient que non, mais malheureusement, tout n'est pas aussi clair que de l'eau de roche. Val écrit : « *Qui peut interdire à un dessinateur de dénoncer la terreur que font régner les fanatiques religieux qui se servent de Mahomet comme d'une bombe ? Il est évident que ce dessin (celui de Mahomet et de son turban en forme de bombe) dénonce le terrorisme.* » (Val 3). Certes ce dessin dénonce la violence des islamistes, des intégristes, pas celle de la majorité des musulmans, mais il n'est pas évident pour tous de faire cette distinction et d'éviter de tomber dans un amalgame facile et erroné. Ajoutons par ailleurs que certains intégristes ne perdent jamais une occasion de dénoncer l'islamophobie, réelle ou non, et propice au ralliement, plus ou moins éclairé, de nouveaux adeptes. Car malheureusement, le fanatisme religieux n'épargne pas les faibles d'esprit qui peuvent alors se

transformer en véritables porte-paroles d'une croyance, prétextant parfois une conversion salvatrice.

Stéphane Bou, collaborateur de Charlie Hebdo, relate les propos d'un jeune musulman, Souleymane, converti depuis seulement deux ans, venu porter soutien aux associations islamiques : « *Quand j'étais SDF (Sans domicile fixe), pendant cinq ans, personne m'aidait. Je faisais des conneries. J'ai fait de la prison. J'ai rencontré un arabe qui m'a dit : Pourquoi tu pètes les plombs ? On est allé dans un parc. On a parlé. Je connaissais rien à l'Islam. Lui non plus d'ailleurs. Je suis devenu religieux.* ». La confession de ce jeune homme semble d'abord anodine. Après tout, qui sommes-nous pour juger du choix d'autrui ? Se définir par une religion, quelle qu'elle soit, est un choix personnel, donc respectable, même si, au sein d'une société laïque, il se doit de rester dans l'ordre du privé. En revanche, le reste des propos du jeune homme fait froid dans le dos : « *Ici, c'est pas un pays de djihad, et c'est pour ça que je fais pas d'attentat. Mais c'est marqué dans le Coran : « Tuez-les ». Pour les juifs aussi, c'est marqué dans la bible : « Tuez ceux qui ont adoré le veau d'or » Même Moise il a dit qu'il fallait les tuer.* ». L'aberration de ces paroles pourrait nous sembler peu pertinente par rapport à notre sujet, mais la conclusion du jeune croyant nous pousse à l'interrogation : « *Moi je suis prêt à me faire sauter s'il y a un problème avec ce procès* » (Bou 14). Comment le sens commun, l'humanité, la morale d'une personne peuvent-ils être à ce point bouleversé par un simple dessin ? Car, malgré tout ce tohu-bohu médiatique et judiciaire, il ne s'agit là que de trois dessins, certes propices à toutes les interprétations, mais qui n'en demeurent pas moins une simple expression graphique et, jusqu'à preuve du contraire, légale au sein de la république française.

A l'intérieur de la salle d'audience les réquisitoires et les plaidoyers se bousculent dans une ambiance circassienne. L'accusation se veut dramatique et exagérée parfois lorsque l'un des

avocats de la Grande Mosquée de Paris, maître Szpiner, déclame: « *Un bon intégriste, c'est tout simplement un bon pratiquant.* » (Cabu 7). Vraiment? Les vrais pratiquants pacifistes de la foi islamique ne se sentiraient-ils pas offusqués par de telles paroles? La défense quant à elle se contente d'utiliser l'humour et l'intelligence pour atténuer la férocité des attaques contre le journal : *« La Mosquée de Paris a tenté de faire l'amalgame en redéfinissant l'intégrisme comme un simple « degré dans l'intensité de la foi » (sic). Maître Malka, l'un des avocats de Charlie Hebdo rappelle qu'il y a quelques années Dalil Boubakeur écrivait: « L'intégrisme n'est pas l'islam. » La salle rit* » (Fourest, 9). Remarquons par ailleurs qu'avant cette intervention brillante et éloquente, l'absence de certains accusateurs aurait sans doute fait bien moins rire : « A la pause, les parties civiles en profitent pour s'éclipser. Le recteur de la Mosquée de Paris n'a pas montré son nez pendant deux jours. Et les deux larrons de l'UOIF sont partis avant les plaidoiries de la défense. Il faut croire que le jeu républicain ne les amuse qu'un temps. Celui de l'accusation » (Fourest, 9). Cette dernière observation démontre à quel point les plaignants sont intolérants. Pour eux, peu importe le débat, puisqu'il n'a pas lieu d'être. Le point de vue de ceux qu'ils accusent n'a aucune sorte d'importance. L'injure a été faite, et seule une condamnation entière de Charlie Hebdo pourra réparer l'affront. Que penser de ce manque de volonté face au débat? L'opinion de chacun n'est-elle pas digne d'être entendue et analysée au sein d'une institution légale telle qu'un tribunal de justice? Peut-être ces messieurs les accusateurs auraient-ils dû se montrer plus offensifs, car le dénouement de cette affaire allait bientôt susciter la joie de certains et la colère décuplée d'autres.

Le verdict

En effet, le 22 mars 2007, la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris rend son jugement quant à l'affaire dîtes des caricatures et opposant Philippe Val à trois associations

islamiques. Coup de tonnerre général: Charlie Hebdo obtient la relaxe complète et l'annulation totale des demandes des plaintifs. Charlie Hebdo publie donc dans son édition du mercredi 28 mars 2007, un compte rendu de ce verdict symbolisant la victoire de la liberté de la presse et d'expression:

> […]
>
> Attendu que CHARLIE HEBDO est un journal satirique, contenant de nombreuses caricatures, que nul n'est obligé d'acheter ou de lire, à la différence d'autres supports tels que des affiches exposées sur la voie publique;
>
> Attendu que toutes caricature s'analyse en un portrait qui s'affranchit du bon goût pour remplir une fonction parodique, que ce soit sur le mode burlesque ou grotesque ; que l'exagération fonctionne alors à la manière du mot d'esprit qui permet de contourner la censure, d'utiliser l'ironie comme instrument de critique sociale et politique, en faisant appel au jugement et au débat ;
>
> Attendu que le genre littéraire de la caricature, bien que délibérément provocant, participe à ce titre de la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions ; […]
>
> Attendu que la première caricature publiée en couverture du journal est un dessin de CABU montrant un homme barbu, qui représente à l'évidence le prophète MAHOMET, se tenant la tête dans les mains, en disant: « *C'est dur d'être aimé par des cons…* » ;
>
> Attendu cependant que ce dernier terme, s'il constitue bien une expression outrageante, ne vise que les « *intégristes* » expressément désignés dans le titre: « *MAHOMET DEBORDÉ PAR LES INTÉGRISTES* »;
>
> Attendu que c'est à tort que les parties civiles poursuivantes prétendent que ce dernier mot ferait seulement référence à un degré plus ou moins élevé de respect des dogmes, renvoyant à l'obscurantisme supposé des nombreux musulmans blessés par la publication renouvelée des caricatures danoises ; qu'en effet, les « *intégristes* » ne peuvent se confondre avec l'ensemble des musulmans, […] ;

[…]

Attendu que les deux autres caricatures poursuivies font partie de celles initialement publiées par le journal danois JYLLANDS-POSTEN et reproduites en pages 2 et 3 de CHARLIE HEBDO ;

Que l'une est censée représenter le prophète MAHOMET accueillant des terroristes sur un nuage et s'expriment dans les termes suivants: […] « *Arrêtez, arrêtez, nous n'avons plus de vierges!* » […] ;

Attendu que ce dessin évoque clairement les attentats-suicides perpétrés par certains musulmans […] ; que, néanmoins, il n'assimile pas islam et commission d'actes de terrorisme et ne vise donc pas davantage que le précédent l'ensemble des musulmans en raison de leur religion ;

Attendu que le dernier dessin incriminé montre le visage d'un homme barbu, à l'air sévère, coiffé d'un turban en forme de bombe à la mèche allumée, sur lequel est inscrite en arabe la profession de foi de l'islam : […] ; qu'il apparaît d'une facture très différente et beaucoup plus sombre que les onze autres caricatures danoises, […] ;

[…]

Attendu ainsi, que si par sa portée, ce dessin apparaît, en soi et pris isolément, de nature à outrager l'ensemble des adeptes de cette foi et à les atteindre dans leur considération en raison de leur obédience, en ce qu'il les assimile -sans distinction ni nuance- à des fidèles d'un enseignement de la terreur, il ne saurait être apprécié, au regard de la loi pénale, indépendamment du contexte de sa publication;

Qu'il convient, en effet, de le considérer dans ce cadre factuel, en tenant compte des manifestations violentes et de la polémique suscitée à l'époque, mais aussi de sa place dans le journal;

Attendu que, relativement à la publication des caricatures de Mahomet, CHARLIE HEBDO ne s'est pas prévalu d'un objectif d'information du public sur un sujet d'actualité, mais a clairement revendiqué un acte de résistance à l'intimidation et de solidarité envers les journalistes menacés ou sanctionnés, en prônant « *la provocation et l'irrévérence* » et en se proposant ainsi de tester les limites de la liberté d'expression ; que cette situation rend CHARLIE HEBDO peu suspect d'avoir, comme le prétendent les parties civiles, été déterminé à publier ces caricatures dans une perspective mercantile, au motif qu'il s'agissait d'un numéro spécial ayant fait l'objet d'un tirage plus important et d'une durée de publication plus longue qu'à l'ordinaire ;

[…]

Attendu, surtout, que le dessin en cause, qui n'est que la reproduction d'une caricature publiée par un journal danois, est inclus dans un numéro spécial dont la couverture « éditorialise » l'ensemble du contenu et sert de présentation générale à la position de CHARLIE HEBDO ; qu'en une telle occurrence, il ne peut qu'être regardé comme participant à la réflexion dans le cadre d'un débat d'idées sur les dérives de certains tenants d'un islam intégriste ayant donné lieu à des débordements violents ;

Attendu qu'ainsi, en dépit du caractère choquant, voire blessant, de cette caricature pour la sensibilité des musulmans, le contexte et les circonstances de sa publication dans le journal CHARLIE HEBDO apparaissent exclusifs de toute volonté délibérée d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans ; que les limites admissibles de le liberté d'expression n'ont donc pas été dépassées, le dessin litigieux participant du débat public d'intérêt général né au sujet des dérives des musulmans qui commettent des agissements criminels en se revendiquant de cette religion et en prétendant qu'elle pourrait régir la sphère politique ;

Que le dernier dessin critiqué ne constitue dès lors pas une injure justifiant, dans une société démocratique, une limitation du libre exercice du droit d'expression ;

[…]

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant publiquement, en matière correctionnelle, en premier ressort, par jugement contradictoire […],

[…]

Renvoie Philippe VAL des fins de la poursuite,

Rejette l'ensemble des demandes des parties civiles.

Les attendus de ce jugement sont sans équivoque. Ils expriment parfaitement, et de manière très détaillée, les raisons qui ont menés à cette conclusion. Tout d'abord, ce qui est appréciable dans ce verdict, c'est le rappel immédiat du rôle et du genre de la caricature. Ce regard graphique et humoristique, la plupart du temps, sur la société de nos contemporains est en effet un moyen comme un autre d'élever les consciences, d'ouvrir les débats et de communiquer des idées qui pourraient parfois rester inaudibles par manque, justement, de supports aussi efficaces et parlants que sont le dessin et la caricature. Ainsi, les attendus concernant le dessin de Cabu expliquent clairement la mauvaise interprétation des parties civiles qui accusaient, à tort, le dessinateur de s'en prendre à tous les musulmans. Pourtant, il était très clair, notamment grâce au titre : « Mahomet débordé par les intégristes » qu'il (Cabu) visait une faction, un groupe d'individus dangereux et exclusifs ne pouvant assimiler tous les musulmans. De la même manière, le second dessin incriminé, relève lui aussi du rapprochement indulgent des dénonciateurs, se victimisant eux-mêmes en pensant que l'opinion publique associe tous les

musulmans à des kamikazes intégristes islamistes. La clarification des juges quant à ce dessin illustre une nouvelle fois le manque de discernement des plaignants. Mais après tout, peut-on objectivement ignorer cette sensibilité de la part des associations? Pas vraiment, car s'il est vrai que certains dirigeants musulmans se sentent directement menacés et accablés, c'est qu'un certain sentiment d'islamophobie est devenu réellement palpable à notre époque. Des évènements internationaux, tels que les attentats du 11 septembre 2001 à New York, ont apporté un nouvel ennemi dans l'ordre mondial. Ainsi, tout ce qui touche à la religion musulmane ou au monde arabe se retrouve mélanger uniformément sans la moindre distinction impartiale. En outre, de nombreuses personnes interprètent les termes « islamique » et « islamiste » de la même façon. Fatma Haouari relate les propos des auteurs Paul Balta et Claudine Rulleau qui expliquent dans un entretien : « Alors qu'il y a des Arabes chrétiens, beaucoup posent même l'équation : arabe = musulman = islamiste = terroriste. Les attentats du 11 septembre 2001 ont déclenché l'islamophobie dans de nombreux pays occidentaux et l'ont intensifiée là où elle se manifestait déjà » (www.babelmed.net). Dangereuse confusion qui s'ajoute à une liste grandissante de préjugés. Les exemples d'islamophobie sont monnaie courante et s'affichent de manière quotidienne. Un simple patronyme peut rendre un employeur potentiel méfiant, un loueur d'appartement récalcitrant et cet amalgame général ne fait qu'aggraver le débat. Récemment, le 18 décembre 2010 était organisé à Paris « *Les assises internationales contre l'islamisation* », un colloque réunissant de nombreuses personnalités publiques et politiques afin de discuter de l'islam au sein des sociétés traditionnellement chrétiennes. Les propos entendus lors de cette conférence font la démonstration d'une islamophobie rampante, comme le relate Jean-Yves Camus dans l'édition du mercredi 22 décembre 2010 de *Charlie Hebdo*: « *Fabrice Robert, dirigeant du Bloc identitaire, résume ainsi les choses: la question n'est pas de savoir s'il existe*

trop ou pas assez de mosquées, mais de constater « qu'il y a trop de musulman » (2). Alors, certes, la requête des plaintifs est une nouvelle fois compréhensive, car réelle. Malheureusement, elle demeure irrecevable dans le contexte précis de ces caricatures. Enfin, le dernier dessin imputable est bien évidemment celui du prophète dont le turban est représenté en bombe à la mèche allumée. Comme le signifient les juges dans leurs attendus, et comme nous l'avons développés précédemment, ce dessin demeure sans doute le plus problématique. En effet, ce dernier ayant suscité le plus de réactions au niveau international n'est pas à traiter à la légère. Et pourtant, contrairement à ce qu'affirment les plaignants, le but de *Charlie Hebdo* n'était pas mercantile. Le gain monétaire, malgré son attraction pour un journal essayant de survivre, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, va à l'encontre du principe d'intégrité professionnelle si souvent démontré par ses collaborateurs. Non, *Charlie Hebdo*, tout comme le Jyllands-Posten, cherchait à se convaincre que la liberté d'expression, au sein d'une démocratie, doit demeurer respecté et intouchable. Certes, comme le rappelle l'un des attendus, Charlie Hebdo a prôné: « *La provocation et l'irrévérence* ». Mais n'est-ce pas là une des facettes de la caricature? De plus, *Charlie Hebdo* n'en est pas à son coup d'essai et les procès énoncés précédemment corroborent le caractère, certes impertinent, mais intègre de ce journal. *Charlie Hebdo* n'avait d'autre but que d'apporter son soutien professionnel aux journalistes et dessinateurs du Jyllands-Posten. Le journal tenait aussi à démontrer qu'il ne plierait pas face à la menace islamiste. C'est donc une victoire éclatante pour *Charlie Hebdo* mais surtout pour la démocratie et la liberté d'expression. Car au travers de cette victoire d'un journal satirique, ce sont les principes fondateurs de la république française qui triomphent. La lucidité de la cour dans cette affaire fera date. En effet, la victoire pour *Charlie hebdo* était loin d'être acquise. Les pressions politiques intérieures et le chaos déclenché aux quatre coins de la planète aurait tout à fait pu faire pencher

la balance du mauvais côté. L'affaire était-elle finalement close? Pas tout à fait, car c'était sans compter sur l'entêtement de certains des plus fervents défenseurs de leur foi, qui décidèrent, après l'annonce de ce verdict unanime de se pourvoir en cours d'appel. Ainsi, comme le décrit Agathe André dans une chronologie retraçant les événements de l'affaire, dans l'édition du mercredi 19 mars 2008 de *Charlie Hebdo*: « *30 mars 2007: La ligue islamique mondiale (LIM) annonce qu'elle fait appel aux côtés de l'UOIF* » (3). Cette décision prouve encore l'acharnement et la colère que cette affaire, et surtout son dénouement, aura provoqué chez les défenseurs les plus zélés du culte musulman. Un second procès était-il bien nécessaire? Et surtout, quelles chances avaient les plaignants d'assister à une révision de ce verdict et à une conclusion en leur faveur? La réponse à cette question sera, elle aussi, sans appel:

> « *23 janvier 2008: Second procès devant la cour d'appel de Paris, présidée par Laurence Trebucq. La cour juge irrecevable la LIM à se constituer partie civile. L'organisation, basée en Arabie Saoudite, financée pour promouvoir l'islam wahhabite dans le monde, n'a pas établi sa « capacité à agir en France* » (André 3).

La justice française se portait de nouveau garant de sa démocratie en résistant à une menace religieuse, qui plus est étrangère, sur son territoire. Une relaxe en première instance n'était-elle pas suffisante? Force est de constater que la détermination des déchus ne connait aucune limite. Etrangement, cette obstination des membres de la foi musulmane les plus sectaires offre un triste écho au comportement suicidaire des intégristes qu'ils prétendent condamner. Ainsi, malgré une nouvelle relaxe officielle de Philippe Val, prononcée la 12 mars 2008, l'affaire aurait encore pu être portée à des instances supérieures telles que la Cour de cassation ou, en ultime recours, la Cour européenne des droits de l'Homme. En effet, il apparait que bien avant la décision finale du premier procès, deux des trois associations islamiques avaient prévu un éventuel recours au cas où justice et réparations ne leur seraient rendues: « *Evoquant « une question de principe », la*

LIM avait alors dit vouloir « se ménager l'accès vers la Cour Européenne des Droits de l'Homme, en cas de déboutement généralisé par les cours françaises » (www.lexpress.fr). Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, rien ne semble indiquer que ces menaces ont été mises à exécution. Difficile de justifier ce manque de ténacité après tout ce remue-ménage offusqué. Peut-être ces associations avaient-elles finalement compris que leur requête et leur soif de justice n'aboutiraient à rien. Ces entités juridiques que sont ces cours savent elles aussi faire la part des choses et un nouveau verdict contre les associations aurait pu entacher, voire humilié, pour la troisième ou quatrième fois les entêtés de la religion. Car rien ne permet d'envisager la décision de ces hautes autorités de justice. Richard Malka, l'un des avocats de *Charlie Hebdo*, explique dans l'édition du mercredi 19 mars 2008 :

> « *Quant à la Cour européenne, qui a été saisie de nombreux dossiers opposant respect des religions et liberté d'expression, sa subtile jurisprudence admet les particularismes culturels de chaque pays tout en rappelant que « ceux qui choisissent d'exercer la liberté de manifester leur religion […] ne peuvent raisonnablement s'attendre à le faire à l'abri de toute critique » et « doivent tolérer et accepter le rejet, par autrui, de leur croyance religieuse et même la propagation par autrui de doctrines hostiles à leur foi »* (2).

Bien sûr, il est impossible de dire ce qu'une éventuelle audition devant cette cour aurait pu apporter de plus. À en croire cette dernière affirmation de Malka, l'association aurait sans doute été déboutée une fois encore. Ces propos rejoignent en outre ceux des défenseurs de la liberté d'expression cités précédemment et qui clament haut et fort les lois associés à la démocratie.

Finalement, le procès en restera là et les menaces proférées ne resteront que des mots. Peut-on alors se réjouir? Qu'avons-nous appris? Qu'il est acceptable dans une société laïque et démocratique de se moquer gratuitement d'une religion et de son prophète, comme l'affirmaient les associations accusatrices? Le débat restera toujours ouvert et la seule chose à célébrer demeurera cette date où la justice française refusa de se plier aux extrémistes, à ceux qui utilisent

leur religion à des fins destructrices et non pas à ceux qui respectent ce domaine privé qu'est la foi. La plus belle conclusion de procès vient sans doute de Mohammed Sifaoui qui dans l'excellent documentaire de Daniel Leconte résumant l'affaire : « *C'est dur d'être aimé par des cons* », répond à une question d'un journaliste à la sortie du tribunal après l'annonce de la relaxe en première instance:

> *« - Le journaliste: Et ce que vous avez voulu aussi expliquer dans ce tribunal, c'est que les caricatures et les plaisanteries que certains jugent offensantes, elles courent les rues du Caire ou de Tunis ?*
>
> *- Mohammed Sifaoui: Mais évidemment, mais que pensez-vous ? Que les musulmans n'ont pas d'humour? Que les musulmans ne savent pas rire, ne savent pas faire de dérision, ne comprennent pas la satire? C'est idiot de penser ça. Les intégristes ne savent pas rire. Ils ne savent même pas sourire. Oui, les intégristes ne savent pas rire. Parce qu'ils sont coincés, parce qu'ils sont totalement, je pense, débiles, voilà, pour dire les choses, et, pour reprendre la une de Charlie Hebdo, ils sont cons, parce qu'ils sont cons! Voilà pourquoi ils savent pas rire, parce qu'ils sont cons. Et quand on est cons, on a pas l'intelligence pour apprécier l'humour ».*

Cette analyse de Sifaoui est très pertinente puisqu'elle explique non seulement que les musulmans sont souvent considérés, à tort, comme des personnes froides, sans humour, et qui s'offusquent de la moindre offense, mais aussi parce qu'elle démontre, comme beaucoup l'ignorent, que ces caricatures existent aussi au sein des pays arabes. Bien sûr, tous ces dessinateurs ne jouissent pas de la même liberté d'expression que leurs collègues français, comme en Algérie par exemple, mais le principe de la caricature ne connait pas de frontières et rencontre le même succès partout : « *La satire, la caricature, l'insolence, parfois même l'humour, demandent une lecture particulière faite de connivence, de dérision et de transgression […] La caricature ne rapporte rien à un journal si ce n'est des ennuis (pas toujours). Heureusement le grand public adore* » (Frémion *Forcadell* 24). Le bonheur des uns ne fait-il pas toujours le malheur des autres? La rancœur sera forte et les esprits échauffés. *Charlie Hebdo* avait finalement vaincu et pouvait respirer de nouveau malgré cette épée de Damoclès

constamment suspendue au-dessus des têtes de ses journalistes et dessinateurs. Car malgré cet interlude, et comme nous le verrons bientôt, la fourberie des radicaux peut frapper à tout moment.

L'après procès

Charlie Hebdo, finalement lavé de ces accusations continue sa route au son de son impertinence familière et coutumière. Le procès étant définitivement derrière eux, les journalistes et caricaturistes n'imaginent nullement ce que les intégristes leur réservaient. Ainsi, le 2 novembre 2011, *Charlie Hebdo*, en voulant critiquer la montée de l'islamisme en Tunisie et l'instauration de la charia en Lybie, décide de consacrer son édition à un numéro spécial, rebaptisé pour l'occasion « *Charia Hebdo* », avec pour rédacteur en chef d'un jour, Mahomet. Le journal présente alors les rubriques habituelles mais dont le sujet se rapporte à l'islam ou aux religions en général. Sauf qu'il s'agrémente, on aurait pu s'en douter, de commentaires saugrenus et amusants prononcés par le prophète à chaque page de l'hebdomadaire et qui épilogue sur tous les articles. Jusque-là, rien d'anormal ou de spécialement offensant. On connait, dès à présent, la patte « *Charlie* » et le journal n'en est pas à son coup d'essai et pourtant…

Durant la nuit précédant la vente du journal, entre le premier et le deux novembre, les locaux de *Charlie Hebdo* furent victime d'une violente attaque au cocktail molotov qui détruisit presque complètement le lieu de travail des journalistes et dessinateurs. Cet attentat, si l'on peut le qualifier ainsi, est bien entendu très sérieux et inattendu. C'est la première fois, depuis sa création, que l'hebdomadaire est victime d'une attaque caractérisée. En réaction, l'ensemble de la presse nationale se solidarise pour condamner cette violence gratuite. Certains de leurs

confrères essaieront même de justifier le manque de discernement des intégristes, en utilisant parfois des propos qui auraient pu enflammer le débat :

> *« Mais le malentendu est plus profond. Il vient du retard historique pris par l'islam pour faire sa nécessaire révolution laïque. La majorité des chrétiens a fini par admettre que leur dieu, pas plus qu'un autre, n'a vocation a gouverné la cité. Les musulmans, pas encore, pas tous »* (Horeau 1).

Ces mots sont très forts et très engagés et à même de provoquer de nouvelles réactions de la part des intégristes. Pourtant, et alors que nous approchons de la conclusion de notre étude, ils semblent d'une pertinence et d'un sens commun irréfutables. *Charlie Hebdo* continuera de paraitre et se vit même offrir la disposition des locaux du journal *Libération* afin de poursuivre leur mission d'information. En outre, les associations islamiques qui reprochaient au journal de faire du profit grâce à la provocation gratuite donnèrent raison au journal une fois de plus : « *Le numéro polémique, avec le prophète comme « rédacteur en chef » du journal, s'était déjà écoulé à cent mille exemplaires et a dû être réimprimé* » (Pauline Grand D'Esnon 28). Ce que les islamistes ne semblent pas comprendre, c'est que ce sont eux-mêmes qui provoquent cet engouement et cette curiosité pour le journal. La dénonciation de l'intégrisme musulman n'est plus une exception de nos jours, et le journal se serait sans doute vendu normalement si ce n'était pour cette démonstration de force des extrémistes. Ces adorateurs fanatiques ne se rendent même pas compte du mal qu'ils occasionnent pour les musulmans les plus modérés. Tous ne veulent pas voir la République devenir une autocratie religieuse.

Au Danemark, les répercussions furent encore plus inquiétantes. L'auteur de la maintenant célèbre caricature du prophète Mahomet, Kurt Westergaard, fut la victime d'un attentat visant à son assassinat par un somalien de 28 ans, qui se serait introduit au domicile du dessinateur dans le seul but de le tuer. Westergaard en échappera sain et sauf mais la peur et l'inquiétude engendrées par ses dessins n'en sera que ravivée. Le dessinateur est coutumier de la

critique de la religion, et pas seulement de l'islam. Pour lui : « *La caricature de l'homme barbu coiffé d'un turban en forme de bombe est un prolongement de sa critique envers tous ceux qui utilisent de la violence ou de la terreur au nom de la religion* » (Drachmann). Ajoutons à ça que Flemming Rose aura lui aussi décidé de se battre et de ne pas plier devant la menace toujours présente des islamistes. C'est ainsi qu'en septembre 2010, il publie un livre retraçant cette affaire épineuse et toute aussi déterminante dans l'histoire culturelle et religieuse du Danemark. Flemming ne voulait pas renouveler la provocation mais au contraire démontrer l'objectivité nécessaire pour bien comprendre ces évènements : « *Raconter simplement l'histoire des douze dessins pour les mettre dans un contexte (général) sur les images dites offensantes* » (www.courrierinternational.com).

À l'heure actuelle, *Charlie Hebdo* a retrouvé de nouveaux locaux et n'a pas cessé sa publication. Dès la semaine suivante, *Charlie Hebdo* répond directement à ses agresseurs par la publication à la une de cette édition d'un dessin qui, à n'en pas douter provoquerait une colère incommensurable chez le plus extrême des islamistes, et qui provoquera, on peut en être certain, la furie des terroristes responsable de cette lâche attaque (Fig. 30).

Fig. 30 ***L'amour plus fort que la haine***. *Charlie Hebdo*. Luz. 8 novembre 2011.

Ce dessin témoigne du style du journal qui malgré cette menace confirmée ne se laisse pas impressionner en provoquant de nouveau avec un thème, l'homosexualité, qui, reste tabou au sein de nombreuses communautés, et pas seulement les musulmans.

Certains des auteurs du journal sont néanmoins toujours sous protection policière jusqu'à nouvel ordre. Il faut espérer que cet hebdomadaire de renom continuera longtemps dans sa lancée pour continuer à informer, divertir, et parfois dénoncer ce qui se doit de l'être.

VI. Conclusion

Cette analyse de la censure et de la caricature nous aura permis de comprendre à quel point la liberté d'expression peut être fragile. La France, pays des droits de l'homme, jouit du pouvoir de cette liberté si durement acquise. Les exemples historiques ont prouvé la difficulté rencontrée par les dessinateurs de travailler librement. Les condamnations financières et les peines d'emprisonnement sont très graves, mais le fait de bâillonner les idées l'est encore plus. Il aura donc fallu de la persévérance et de l'endurance à tous ces artistes pour que même dans l'adversité, ils poursuivent leur combat. Leur héritage est aujourd'hui pour nous d'apprécier et de

ne pas considérer cet affranchissement comme une évidence. Comme je le disais, cette liberté est fragile et elle fut mise à l'épreuve à l'occasion du procès des caricatures. Ce procès mettait en outre en lumière une difficile cohabitation entre la religion et l'état que l'on croyait pourtant entendue et respectée par chacun en dépit de ses croyances.

Le dénouement de cette affaire fut exemplaire et admirable. Je me félicite d'avoir vu le jour dans une patrie qui préserve l'intégrité des valeurs républicaines et de ses lois. Quel exemple la France aurait-elle donné en se pliant aux volontés d'une poignée d'intégristes ? Je respecte toutes les religions mais hais tous ceux qui assassinent en leurs noms. La religion n'a pas vocation à la destruction mais elle est pourtant et paradoxalement la raison de beaucoup de violence dans notre monde. Dans l'islam en particulier, de véritables témoignages ne peuvent être niés et l'incompréhension mondiale face à certaines pratiques directement liées à cette foi contribue à la montée des préjudices : « *Individual cases where women were slated from harsh punishements for adultery in Muslim regions were among the most striking in the world opinion arsenal in the years around 2000* » (Stearns 184). La France a choisi, depuis 1905, de limiter la religion au domaine du privé. J'apprécie ce choix qui limite le prosélytisme et l'endoctrinement si commun dans de nombreuses sociétés. Alors, la victoire de *Charlie Hebdo* fut aussi la victoire de la république. La France respectait son engagement vis-à-vis de la liberté d'expression et de l'application de la loi en général. Le débat est certes toujours d'actualité, comme l'a prouvé la récente attaque du journal incriminé, mais il est rassurant de savoir que la justice française ne se laisse pas intimidée par la religion malgré l'importance qu'elle peut avoir au sein de la population. Rappelons que beaucoup de musulmans, entre cinq et six millions, selon le ministère de l'intérieur chargé des Cultes, vivent en France. La grande majorité de ces musulmans est pacifiste et ne cherche en rien à nuire au bon fonctionnement de la société.

Il faut donc se réjouir de voir une société moderne tenir ses engagements afin de préserver une liberté consubstantielle à la démocratie. Qu'aurait à gagner la France si elle se décidait à donner un pouvoir quelconque à la religion au sein de la République ? Si l'on se rapporte à certaines statistiques, très peu: « *The number of people who do not believe in God is much higher in other countries : 31 percent in Britain, 48 percent in France, and 54 percent in Norway. […] Countries with a high percentage of nonbelievers are among the freest, most stable, best-educated, and healthiest nations on earth* » (Graffin 110). Je n'essaye pas de prouver que la France est un meilleur pays que les autres ou que le rôle de la religion est désormais inutile et anodin. Je tiens simplement à souligner que malgré ce manque de foi caractérisé, les Français ne se portent pas si mal que ça. Le taux de fécondité de la France est à l'heure actuelle un des plus élevés d'Europe de l'Ouest, les mesures pour la protection de l'environnement furent pionnières et fonctionnent toujours extrêmement bien. La religion est-elle réellement nécessaire au civisme et au sens commun ?

Les exemples de nations jouissant d'une telle liberté sont de nos jours rares et c'est pourquoi il me semblait important de souligner qu'il est encore possible de vivre vertueusement, sans forcément invoquer le spirituel, et de s'exprimer librement en France, n'en déplaise aux censeurs.

Bibliographie

André, Agathe. "Procès des caricatures: La laïcité et la démocratie ont gagné." *Charlie Hebdo* [Paris] 19 03 2008, weekly ed. 2-3.

Athanassoglou-Kallmyer, Nina Maria. *Eugene Delacroix Prints, Politics and Satire 1814 1822*. New Haven and London: Yale University Press, 1991.

Banerji, Christiane, and Diana Donald. *Gillray Observed: The Earliest Account of his Caricatures in London and Paris*. Cambridge, United Kingdom: Cambridge University Press, 1999.

Bird, Jr., William L., and Harry R. Rubenstein. *Design for Victory: World War II Posters on the American Home Front*. New York: Princeton Architectural Press, 1998.

Boespflug, François. *Caricaturer Dieu? Pouvoirs et dangers de l'image*. Paris: Bayard, 2006.

Borne, Dominique. *Histoire de la société française depuis 1945*. 3rd. Paris: Armand Colin, 1992.

Bou, Stéphane. ""Ben Laden, c'est mon frère"." *Charlie Hebdo* [Paris] 14 02 2007, 10-11.

"Cinq ans après, retour sur les caricatures de Mahomet." *Courrier International*. 28 09 10 <http://www.courrierinternational.com/breve/2010/09/28/cinq-ans-apres-retour-sur-les-caricatures-de-mahomet>.

Camus, Jean-Yves. "Assises contre l'islamisation : Ils voient des barbus partout." *Charlie Hebdo* [Paris] 22 12 2010.

“Caricatures: Les dessous de l’affaire” Mohamed Sifaoui. Envoyé Spécial. France 2, Paris. 23 March 2006.

Cavanna, François. *Bête et méchant*. Paris: Librairie Générale Française, 1983.

Cavanna, François, and Philippe Val. *Les années Charlie 1969-2004*. Paris: Edition Hoebeke, 2004

C’est dur d’être aimé par des cons. Dir. Daniel Leconte. Perfs. Cabu, Philippe Val, Elisabeth Badinter, François Bayrou, François Hollande, Oncle Bernard, Dalil Boubakeur, Philippe Val. 2008. DVD. Pyramide, 2009.

Champfleury, First. *Histoire de la caricature moderne*. Paris: E. Dentu, 1885.

Childs, Elisabeth C. *Suspended License Censorship and the Visual Arts*. Seattle and London: University of Washington Press, 1997.

Colombani, Philippe. *Notre siècle en caricature*. Paris: Éditions Atlas, 1981.

Cull, Nicholas J., David Culbert, and David Welch. *Propaganda and Mass Persuasion: A Historical Encyclopedia, 1500 to the Present*. Santa Barbara: ABC-CLIO, Inc., 2003.

Darracott, Joseph. *A Cartoon War: World War Two in Cartoons*. London: Leo Cooper, 1989.

Douglas, Allen. *War, Memory, and the Politics of Humor: The Canard Enchaîné and World War I.* Berkeley: University of California Press, 2002.

Douglas, Roy. *The Great War: The Cartoonists' Vision*. London and New York: Routledge, 1995.

Doyle, William. *Origins of the French Revolution*. New York: Oxford University Press Inc., 1999.

Drachmann, Hans. "Mourir pour un dessin." *Courrier international*. 07 01 2010. 31 Jan. 2012. <http://www.courrierinternational.com/article/2010/01/07/mourir-pour-un-dessin>.

Farwell, Beatrice. *The Charged Image: French Litographic Caricature, 1816-1848*. First Edition. Santa Barbara Museum of Art, 1989.

Fourest, Caroline. "Ils sont venus nous soutenir." *Charlie Hebdo* [Paris] 14 02 2007, 8-9. "Charlie Hebdo 1- islamistes 0: L'UOIF reléguée en deuxième division." *Charlie Hebdo* [Paris] 28 03 2007, weekly ed. 2-3.

Fourest, Caroline. "Projection de "c'est dur d'être aimé par des cons": Ben Laden, excusé, n'a pas monté les marches." *Charlie Hebdo* [Paris] 21 05 2008, weekly ed. 8-9.

Frémion, Yves. "Forcadell." *Fluide Glacial*. July 2011: 24.

Frémion, Yves. "Jossot." *Fluide Glacial*. juin 2011: 22-23.

Frémion, Yves, and Bernard Joubert. *Images Interdites*. Éditions Syros-Alternatives. Paris: 1989. 56.

Gaillard, Emanuelle. "Caricature et propagande." *1789-1945 L'Histoire par l'Image*. 22 Déc. 2011. <http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?i=929&hspgm=1>.

Goldstein, Robert Justin. *Censorship of Political Caricature in Nineteenth-Century France*. Kent, Ohio, and London, England: The Kent State University Press, 1989.

Graffin, Greg, and Steve Olson. *Anarchy Evolution: Faith, Science, and Bad Religion in a World without God*. New York: HarperCollins Publishers, 2010.

Grand d'Esnon, Pauline. "Intégristes cathos: la résurrection." *VSD*. 10-16 11 2011: 28.

Haouari, Fatma. *Babelmed*. N.p., 21 July 2007. 3 June 2010. <http://www.babelmed.net/Pais/Méditerranée/âislam_et.php?c=4449&m=34&l=fr>.

Hardman, John. *The French Revolution Sourcebook*. London New York Sydney Auckland: Arnold, 1998.

Haridakis, Paul M., Barbara S. Hugenberg, and Stanley T. Wearden. *War and the media: Essays on News Reporting, Propaganda and Popular Culture*. McFarland & Company, Inc., Publishers, 2009.

"Historique." *Charlie Hebdo*. 12 March 2011. <http://www.charliehebdo.fr/historique.html>.

Horeau, Louis-Marie. "A bas la culotte! A bas les turbans!" *Le Canard enchaîné* [Paris] 9 11 2001.

Hull, Gary. *Muhammad the "Banned" Images*. Voltaire Press. 2009.

Kerr, David S. *Caricature and French political culture, 1830-1848*. Oxford University Press, 2000.

Kjaer, Karsten. *Toujours là, ces sacrées caricatures!* Online video clip. Dailymotion. Accessed on 12 May 2010. http://www.dailymotion.com/video/x3bu0l_sacrees-caricatures-arte-2-3_news.

Klausen, Jytte. *The Cartoons that Shook the World*. New Haven & London: Yale University Press, 2009.

Malka, Richard. "La Laïcité et la démocratie ont gagné." *Charlie Hebdo* [Paris] 19 03 2008.

Marcus, Itamar. "72 Vierges "Aux yeux noirs" pour récompenser les "Martyrs"." (2004). <http://www.nuitdorient.com/n2115.htm>.

Mazurier, Stéphane. *Bête, méchant et hebdomadaire : Une histoire de Charlie Hebdo (1969 - 1982)*. paris: Buchet Chastel Les Cahiers Dessinés / document, 2009.

de la Motte, Dean, and Jeannene M. Przyblyski. *Making the news: Modernity and the Mass Press in Nineteenth-Century France*. The University of Massachusetts Press, 1999.

"Nouveau procès pour Charlie Hebdo." *L'Express*. 3 Feb. 2012. <http://www.lexpress.fr/actualite/societe/nouveau-proces-pour-i-charlie-hebdo-i_469508.html>.

« Philippe Val – En aparté » Strip-Journal. Online video clip. Dailymotion. Accessed on 17 May 2008. http://www.dailymotion.com/video/x1buxc_philippe-val-en-aparte_news.

Popkin, Jeremy D. *Revolutionary News, The Press in France, 1789-1799*. Durham and London: Duke University Press, 1990.

"Procès des caricatures: le "making of"." *Le Monde*. (2007). 9 Feb. 2012. <http://prdchroniques.blog.lemonde.fr/2007/02/10/proces-des-caricatures-le-making-of-3/>.

Ravisé, J. Suzanne. *Tableaux culturels de la France*. 3rd. Lincolnwood: National Textbook Company, 1994.

Renault, Jean-Michel. *Censure et caricatures: Les images interdites et de combat de l'histoire de la Presse en France et dans le monde*. Pat à Pan, 2006.

Saliby, Hoda. "Les dessins de la discorde." *Courrier international*. 31 01 2006. 31 Jan. 2012. <http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2006/01/31/les-dessins-de-la-discorde>.

Schiffrin, André. *Dr. Seuss & Co. Go to War: The World War II Editorial Cartoons of America's Leading Comic Artists*. New York: The New Press, 2009.

Sifaoui, Mohamed. *L'affaire des caricatures : Dessins et manipulations*. Editions Privé, 2006.

Stearns, Peter N. *Global Outrage: The Impact of World Opinion on Contemporary History*. Oxford: Oneworld Publications, 2005.

Sumpf, Alexandre. "Vichy et ses ennemis." *1789-1945 L'histoire par l'image*. 25 Jan 2012. <http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?i=1215>.

Tariq Ghazi, Muhammad. *The Cartoons Cry*. Bloomington: AuthorHouse, 2006.

Tillier, Bertrand. *La Républicature : La caricature politique en France 1870-1914*. Paris: CNRS Editions, 2002.

Val, Philippe. "On n'a pas gagné." *Charlie Hebdo* [Paris] 14 02 2007, éditions Rotative.

Venner, Fiammetta. "Le procès des islamistes contre Charlie Hebdo." *Charlie Hebdo* [Paris] 31 01 2007, éditions Rotative 2-3.